

2. – Un évêque romain et militant (1849-1858)

Le plus jeune évêque de France

◆ 1849 : l'épiscopat

Le 25 avril 1849, M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, envoie à tous les évêques de France une lettre leur demandant la liste des ecclésiastiques qu'ils croient les plus aptes à l'épiscopat. Le 7 mai, l'évêché de Poitiers devient vacant. Mgr de Montals pense aussitôt à l'abbé Pie pour ce siège et le recommande au ministre.

Le 22 mai, M. de Falloux annonce à l'abbé Pie que sa nomination a été signée le jour même. L'évêque nommé va se jeter aux pieds de Marie, puis aux pieds de Mgr de Montals. Le vieillard l'embrasse ; et comme le jeune prêtre ne cesse d'objecter :

- Mais je n'ai que trente-trois ans !
- Que dites-vous, Monsieur ? trente trois ans, c'est l'âge où les grands hommes finissent ; vous pouvez bien commencer !
- Mais comment voulez-vous qu'étant évêque si jeune, je ne fasse pas beaucoup de fautes ?
- Sans doute, Monsieur, vous en ferez ; mais vous aurez plus de temps pour les réparer...

L'abbé Pie reçoit sa nomination officielle le 25 mai, jour anniversaire de son ordination et de son agrégation au clergé de Notre-Dame de Chartres, (25 mai 1839). Pie IX lui donne sa juridiction le 28 mai.

◆ 5 juillet 1849 : inauguration de la ligne de chemin de fer Paris-Chartres

Le jeune évêque nommé prend la parole devant Louis-Napoléon, au pied d'un autel dressé dans la nouvelle gare pavoisée. Se contentant de saluer « la suprême magistrature du pays », il n'a pas un mot de compliment pour le Prince-Président qui vient pourtant de signer sa promotion. C'est qu'il a compris que Napoléon n'est qu'un « homme de passage », et il ne veut pas engager sa liberté d'évêque. Pour l'avenir de la France, il tourne ses regards ailleurs et plus haut :

J'ai beaucoup appris sur ce qui s'était passé dernièrement à Ems [où le comte de Chambord avait réuni les chefs de son parti] : la politique sérieuse du moment est là. Le Prince [Napoléon] est seul assez chrétien pour faire concevoir de l'espérance. Mais tout ce sur quoi il s'appuiera ne l'est pas assez pour qu'il

puisse relever les vrais principes. Pas plus de 1830 à 1849 que de 1792 à 1815, les hommes que l'on appelle bien pensants n'ont pu parvenir à bien penser. C'est lamentable : ils ne sont pas dignes de mettre la main à l'Arche. Il ne faut croire et espérer qu'en Dieu. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 221.]

♦ 25 novembre 1849 : sacre de Mgr Pie

L'abbé Pie est sacré par Mgr de Montals qui a voulu, malgré une cécité presque complète, consacrer lui-même son grand-vicaire, entouré de Mgr Parisis, évêque de Langres, et de Mgr Gros, évêque de Versailles. C'est la troisième fois que le vieil évêque impose les mains à celui qu'il a déjà confirmé puis ordonné.

Pour ses armes épiscopales, M. Pie a adopté l'image de Notre-Dame du Pilier de Chartres avec, comme exergue, la parole qu'il lui a répétée tant de fois : *Tuus sum ego*.

C'est de ce même jour de son sacre que le nouvel évêque date la *Lettre pastorale* qu'il adresse à son Église de Poitiers. Elle traite du grand sujet de ses prédications : *le retour à Jésus-Christ*.

Rien ne sera fait tant que Dieu ne sera pas remplacé au-dessus de toutes les choses humaines, tant que son droit ne sera pas solennellement reconnu et respecté de façon sérieuse et pratique. On parle d'un grand parti de l'ordre et de la conciliation. Un seul parti pourra sauver le monde, *le parti de Dieu*. [...] Nous avons plus et mieux à faire que de rapprocher les hommes entre eux ; le grand rapprochement à opérer, c'est de réconcilier la terre avec le ciel. [...] La question qui s'agit et qui agit le monde n'est pas de l'homme à l'homme, elle est de l'homme à Dieu.

Nous sommes, nous serons parmi vous *l'homme de Dieu* ; nous appartenons, nous appartiendrons toujours au parti de Dieu. [...] Et si nous devons apporter avec nous un mot d'ordre, ce serait celui-ci : *Instaurare omnia in Christo*, restaurer, recommencer toutes choses en Jésus-Christ ; [...] replacer toutes choses sous le légitime empire de Jésus-Christ et de l'Église, combattre partout *cette substitution sacrilège de l'homme à Dieu, qui est le crime capital des temps modernes* ; résoudre une seconde fois, par les préceptes ou les conseils de l'Évangile et par les institutions de l'Église, tous les problèmes que l'Évangile et l'Église avaient déjà résolus : éducation, famille, propriété, pouvoir ; rétablir l'équilibre chrétien entre les diverses conditions de la société ; pacifier la terre et peupler le ciel : telle est la mission que nous devons poursuivre parmi vous, selon l'étendue de nos forces. [*Œuvres épiscopales*, t. 1, p. 101-104.]

Le dimanche 2 décembre, Mgr Pie monte dans la chaire de la cathédrale de Chartres pour faire ses adieux à la ville. Il choisit pour texte : *Et nomen Virginis Maria*. Ce nom de Marie, l'Alpha et l'Oméga de sa vie sacerdotale, qui avait ouvert ses lèvres, quand, dix ans auparavant, il montait dans cette chaire, est encore le dernier mot de son dernier discours : « *Et nomen Virginis Maria* ».

◆ 8 décembre 1849 : la prise de possession de sa ville épiscopale

Une cavalcade d'honneur est allée prendre l'évêque aux approches de la ville. Il y entre, vers midi, au son des cloches et des salves d'artillerie. Puis, du grand séminaire où il a revêtu ses habits pontificaux, il se met en marche sous le dais, précédé de son clergé, entre deux haies de troupes et au milieu de la foule agenouillée sur ses pas. Les corps officiels lui font cortège.

La procession gagne d'abord Notre-Dame-la-Grande. Voulant recevoir l'investiture de son épiscopat de la seule Vierge Marie, Mgr Pie quitte sa mitre, sa crosse et son anneau, et les dépose aux pieds de la statue de Notre-Dame. Puis, après avoir prié quelques instants, il désigne le sol devant la statue et dit : « Je serai enterré ici : *hæc requies mea in sæculum sæculi ; hic habitabo quoniam elegi eam* ».

La procession rejoint ensuite la cathédrale. L'évêque monte en chaire, crosse en main et mitre en tête, entouré de ses deux vicaires généraux, une foule immense à ses pieds. (Les journaux évalueront à douze mille le nombre des personnes présentes.)

Après avoir débuté par ce texte : « *Tu quis es ? Qui es-tu ?* »

— « Mes très chers frères, dit-il, saint Hilaire va vous répondre : *Episcopus ego sum*. Je suis évêque. Ce mot dit tout ! »

Je suis évêque, je serai donc père je serai pasteur ; je vous aimerai comme le père aime ses enfants, je vous guiderai et vous nourrirai comme le pasteur conduit et nourrit ses brebis. [...] Mais l'évêque est encore autre chose que père de famille et que pasteur. La signification de son nom l'indique : il est principalement « un surveillant ». [...]

Si donc vous attendez de moi que je serai parmi vous l'homme de la paix, de la conciliation, de la condescendance, vous ne présumez rien que de vrai. Mais là ne se borneront pas mes devoirs. [...] Je suis évêque : à ce titre je suis parmi vous *le consul de la majesté divine, l'ambassadeur et le chargé d'affaires de Dieu*. Si le nom du Roi mon Maître est outragé, si le drapeau de son Fils Jésus n'est pas respecté, si les droits de son Église et de son sacerdoce sont méconnus, si l'intégrité de sa doctrine est menacée, *je suis évêque*, donc je parlerai, j'élèverai la voix, je tiendrai haut et ferme l'étendard de la vérité, l'étendard de la vraie liberté, qui n'est autre que l'étendard de la foi, l'étendard de mon Dieu. Les pusillanimes pourront s'en étonner, les esprits d'une certaine trempe pourront même s'en scandaliser. C'est pourquoi j'ai voulu m'en exprimer librement dès aujourd'hui, parce que vous ne sauriez suspecter à cette heure l'abondance de charité qui déborde de mon âme. [...]

Soyez résolu à respecter nos paroles et nos actes, même lorsqu'il vous arriverait de ne pas les comprendre. Laissez-nous sauvegarder dans leurs causes et dans leurs principes les effets et les conséquences auxquels vous attachez tant de prix. Laissez nous travailler pour vous, quelquefois malgré vous, et souvenez-vous que, des sommets de la montagne, le berger voit de plus haut et plus loin que les brebis mollement étendues dans la plaine. [ŒE, t. 1, p. 131-133.]

Ce premier discours résume le programme de son épiscopat : épiscopat *doctrinal* qui mettra *l'amour de la vérité* avant la douceur de la tranquillité, comme le demande le prophète : *Veritatem tantum et pacem diligite*. Épiscopat courageux qui tiendra son serment de ne la trahir jamais, ni devant les tyrans ni devant les flatteurs : *veritatem diligat, neque eam deserat aut laudibus aut timore superatus*. Ce sont les paroles même que le pontifical vient de lui faire entendre à son sacre.

Cet épiscopat extrêmement fécond durera trente ans et demi. Mgr Pie en a laissé lui-même, écrit de sa main, un précieux témoignage : *six registres in-folio* rédigés en latin de tous ses actes pontificaux enregistrés jour après jour (ordination, confirmations, visites pastorales, bénédictions, mariages, prédications, offices publics, administrations de sacrements). Ils commencent par les *Lettres* de son sacre (29 novembre 1849) et ne se terminent qu'au 13 mai 1880, dans la semaine de sa mort.

L'Église de Poitiers

Mgr Baunard présente ainsi l'Église dont Mgr Pie est devenu l'évêque :

L'Église que Dieu et le pape lui donnaient pour épouse était une des plus illustres et des meilleures de la France. [...] Elle avait pour fondateur Martial, disciple des apôtres ; son premier évêque honoré d'un culte s'appelait Agon, c'est-à-dire athlète ; un de ses successeurs s'appelait Bellator ou guerrier ; et Mgr Pie remarquait que chacun de ces pontifes avait justifié son nom par son ardeur dans le combat de la foi. *Hilaire, Martin* étaient venus, et avaient jeté sur Poitiers et Ligugé un éclat incomparable de doctrine et de sainteté. « *Hilaire, Martin ! disait-il, ces deux noms sont à l'Église de Poitiers ce que sont à l'Église universelle les noms de Pierre et de Paul. Voilà les fondements de notre Sion, voilà les colonnes, les tours, les remparts de notre cité : Hi sunt Sion fundamenta, hi columnæ, fulcimenta, turres, propugnacula.* » Radegonde, Fortunat avaient, à un autre âge, fait de Poitiers, au sein même de la barbarie, un foyer de sainteté et de civilisation, qui avait attiré à sa douce et vive flamme une élite de belles âmes. C'est l'époque de la *floraison monastique*. Saint Léger était sorti de la même contrée pour ceindre bientôt la couronne d'évêque, puis de martyr. Plus tard les comtes de Poitiers avaient fait à cette Église des fortunes diverses. C'est l'époque des guerres saintes. C'avait été, au 16^e siècle, une guerre sainte aussi, que la *Ligue Catholique*, où le Poitou s'était montré au premier rang des tenants du pacte de religion. C'en avait été une autre toute récente encore que la *guerre de Vendée*, entreprise pour l'autel plus encore que pour le trône. Cette race de géants sortait donc, à cette époque, de son baptême de sang. [...]

Mgr Pie aimera, ravivera, exaltera ces souvenirs ; il se sentait comme porté et engagé par eux. Il aimera cette terre du Poitou, de laquelle il disait ce que Caleb disait de la Palestine : « *Terra quam circumus valde bona est* : La terre que nous

avons parcourue est excellemment bonne. » Il aimera l'énergie native de ses peuples : « Cette population est vaillante, disait-il, elle ne ressemble pas à d'autres qui se courbent devant l'opinion ou qui fléchissent devant la force. » Il en aimera le franc parler, et il citera volontiers, en le faisant sien, ce mot d'un évêque de Chartres sur le Poitou : « C'est le pays où il est permis de parler le plus librement : *nam licet his lingua liberiore loqui* » ; et par ce côté il sera plus Poitevin que personne. Il en aimera surtout la religion pratique, et il dira dans sa langue biblique : « Le parfum de piété que répand mon fils est comme celui d'un champ plein d'épis sur lequel le Seigneur a versé sa bénédiction. » – « Quant aux villes, qu'importe, disait-il encore, qu'elles ne soient pas fortifiées, s'il y a mieux pour les défendre que des murailles de pierre ? J'ai lu dans les auteurs anciens qu'un étranger, s'étonnant de ce que Sparte n'avait point de remparts, un des magistrats lui montra la poitrine des jeunes gens et lui dit : Voilà nos remparts ! Ceux de nos villes, ce sont les poitrines des chrétiens. » [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 251-252.]

A l'époque de Mgr Pie, le diocèse de Poitiers, c'est, sur deux départements (la Vienne et les Deux-Sèvres) environ 600 000 âmes, réparties en 700 paroisses qu'encadrent à peu près mille prêtres.

1850 : l'année laborieuse

♦ Premiers actes épiscopaux (1850)

– Le 2 février, pour la Purification de la sainte Vierge, le nouvel évêque fait son entrée solennelle dans la deuxième ville de son diocèse : Niort.

– Convaincu que la conversion sociale se fera moins par le nombre que par l'influence, Mgr Pie croit que sa mission spéciale est de s'adresser premièrement aux *classes dirigeantes*, pour ensuite atteindre par elles les masses. C'est donc contre les hommes en place, les hommes d'affaires, les riches, les puissants, les bourgeois, rois de l'opinion et rois de l'avenir ; contre leurs erreurs et leurs illusions, leur naturalisme, leur libéralisme, leur rationalisme et leur sensualisme, que son apostolat dresse d'abord ses batteries, pour les forcer de se rendre à Jésus-Christ vainqueur.

Dans cet esprit, il rédige son mandement de Carême 1850 sur « *le retour à Dieu, considéré comme devoir particulier des hommes d'ordre* », il prêche une retraite pascale solennelle à Poitiers et rétablit la solennité de Notre-Dame-des-Clefs, le lundi de Pâques 1^{er} avril.

– Ce même 1^{er} avril, il adresse à son clergé sa première pastorale pour établir ou raviver les missions paroissiales, la caisse de retraite pour les prêtres âgés et les conférences ecclésiastiques (sessions d'études pour le clergé).

– Dès le lendemain, 2 avril, il part en tournée pour la première visite pastorale de son diocèse (il l'accomplira sept fois en trente ans).

– Le 3 mai, ayant appris que Pie IX était rentré dans Rome reconquise

sur l'insurrection grâce à la France, il fait chanter un *Te Deum* dans toutes les églises du diocèse.

– Au mois d'août, il convoque tous ses prêtres pour la retraite annuelle : chaque année, il profitera de cette retraite pour adresser à son clergé quelques conférences sur le gouvernement ecclésiastique, les devoirs du prêtre et les questions d'actualité.

– Le 21 novembre, il publie une instruction pastorale pour ouvrir le jubilé accordé par Pie IX à l'occasion du demi-siècle. Les exercices de ce jubilé donneront des résultats extraordinaires (400 000 confessions, 100 000 conversions – voir Mgr BAUNARD, t. 1, p. 362).

♦ La loi de 1850 sur l'enseignement

Dans l'élaboration de la loi de transaction sur l'enseignement (loi Falloux) trois points de vue s'opposent :

– le point de vue de l'État enseignant et de l'Université, qui, tout en renonçant au monopole absolu, s'obstine à garder la mainmise sur l'enseignement de quatre manières : 1) par la subvention budgétaire accordée aux seules universités ; 2) par l'imposition des programmes d'examen ; 3) par la collation des grades, réservée aux jurys des facultés officielles ; 4) par la surveillance académique, conférée aux inspecteurs d'État.

– le point de vue des libéraux sincères (catholiques et autres), qui demandent liberté égale pour toutes les maisons d'enseignement entre lesquelles leurs consciences veulent pouvoir choisir celle qui leur agréée. C'est à ce point de vue surtout que se sont placés les auteurs de la loi, mais sans pouvoir obtenir l'égalité complète et affranchir l'enseignement libre de la tutelle de son concurrent d'État.

– le point de vue des évêques les plus nourris de doctrine, qui demandent qu'on affirme le principe de l'autorité de droit divin de l'Église dans l'enseignement, et que, du moins, on ne l'assujettisse pas à l'Université en faisant pénétrer l'inspection d'État jusque dans les petits séminaires. Tel est l'avis de l'évêque de Poitiers qui veut pour les évêques un droit de contrôle doctrinal sur les programmes et les livres de l'enseignement public.

Dans la discussion du projet, Mgr Pie garde d'abord une certaine réserve tout en s'alarmant de voir le droit et l'autorité de l'Église entamés par des compromis qui lui semblent toucher à l'honneur même du Seigneur. Mgr Parisis, membre de la commission parlementaire chargée de préparer la loi, ayant demandé à ses collègues leur avis sur le texte, Mgr Pie répond le 1^{er} mars : « *La loi proposée, c'est l'État enseignant placé au-dessus de l'Église enseignante.* » Sans doute, on peut voter la loi par condescendance ; mais doit-on la voter ? En définitive, l'évêque de Poitiers se prononce contre le vote.

La loi est néanmoins votée le 15 mars. Trois mois après, devant ses prêtres réunis, Mgr Pie rend cette justice aux législateurs que, de fait, cette loi produit quelques bons fruits en rendant une certaine liberté à l'enseignement catholique. Mais il conclut :

Ne l'oubliez pas, Messieurs : tout en laissant à ses défenseurs une grande liberté d'action et de parole, l'Église s'applique cependant à ne pas se laisser engager envers des principes qui ne sont pas les siens et elle sait que l'avantage équivoque et précaire du quart d'heure ne doit en aucun cas être acheté par tel sacrifice de sa doctrine ou de sa discipline, qui serait un démenti à son passé et une arme fatale contre elle dans l'avenir. [...] Non, non, cette loi de transaction n'est pas ce qu'on peut nommer une loi de l'Église, telle qu'on a le droit de l'attendre d'une législation vraiment catholique. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 295-296.]

L'avenir devait lui donner raison.

◆ Le concile provincial de Bordeaux : 15-30 juillet 1850

L'abbé Cousseau (ancien directeur du séminaire de Poitiers et évêque nommé d'Angoulême) accompagne Mgr Pie comme théologien.

Le jeune évêque de Poitiers est élu par ses collègues président de la congrégation de la foi et de la doctrine (hommage rendu à son renom et à sa science ecclésiastique). Celle-ci fait adopter par le concile un décret dans lequel on trouve l'ébauche des trois grandes instructions pastorales sur les erreurs du temps présent des années 1855, 1857-58 et 1862-63. Ce décret est accompagné de résolutions pratiques pour la restauration de facultés provinciales de théologie, la condamnation des mauvais livres, etc.

Sous l'impulsion de Mgr Pie, le concile émet à l'unanimité trois vœux importants : 1) que *saint Hilaire* soit déclaré docteur de l'Église (ce sera accordé le 19 mars 1851) ; 2) que, « conformément aux constitutions des papes, et en particulier de saint Pie V, *la liturgie romaine* soit rétablie dans les diocèses de la Province, le plus tôt qu'il se pourra » ; 3) que le Saint-Siège définitive comme dogme de foi *la Conception immaculée* de la mère de Dieu.

Au moment de se séparer, Mgr Pie fait signer à ses co-provinciaux une requête collective pour obtenir de Pie IX la béatification de Louis-Marie Grignon de Montfort. Le concile s'achève par la consécration de la Province au Sacré-Cœur de Jésus.

◆ La liberté de la presse catholique (septembre 1850)

Le 1^{er} septembre 1850, *L'Univers* de Louis Veillot annonce que l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, lui inflige un *Avertissement* en vertu d'un décret du dernier concile provincial de Paris « touchant les écrivains qui traitent des matières ecclésiastiques ». Il est reproché à *L'Univers* d'avoir agi indépendamment de l'autorité diocésaine dans la question de la liberté d'enseignement et d'avoir dénoncé les erreurs d'un ouvrage approuvé par l'autorité archiépiscopale.

Mgr Pie réagit dans une lettre à son métropolitain, Mgr Donnet : L'extension que Mgr Sibour donne aux principes émis par le concile provincial de Paris n'est rien moins que l'arrêt de mort du journalisme catholique, et la direction doctrinale qu'il revendique est la confiscation de

l'opinion au profit de la sienne. « Qu'on n'entreprenne pas de mettre en campagne des soldats qui auront les mains liées, en face d'adversaires à qui nos institutions accordent la liberté la plus illimitée. »

Au Nonce Fornari, il adresse ces mots :

Si l'évêque, dit-il, est armé d'un pouvoir aussi absolu et arbitraire, un évêque gallican, par exemple, ne laissera plus écrire un seul mot dans le sens romain. Toute opinion libre qui ne sera pas celle de l'évêque sera interdite dans toute l'étendue de sa juridiction.

Mgr Fornari ayant demandé à l'évêque de Poitiers d'adresser une missive motivée au pape Pie IX, Mgr Pie s'exécute :

L'attitude de ces hommes, que j'appellerais les doctrinaires du clergé, offre des contrastes singuliers. C'est un mélange de libéralisme et d'absolutisme également exagérés. S'agit-il des questions sur lesquelles la doctrine de l'Église est parfaitement connue et universellement acceptée, on les entend célébrer assez haut les avantages et les droits du libre examen ; ils ont des éloges malheureux pour la liberté de la presse [...]. Puis, s'il s'agit de ces controverses semi-politiques et semi-religieuses, de ces questions du moment sur lesquelles il est naturel qu'il se produise des appréciations diverses, tout à coup ces partisans d'un nouveau libéralisme confisquent toute liberté et lancent des avertissements acerbes, avec menace d'excommunication contre ceux qui ne veulent pas assujettir leur plume à leur direction. De telle sorte qu'ils préconisent la liberté là où l'Église la condamne, et qu'ils la suppriment là où l'Église l'a toujours protégée. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 320.]

♦ Mort de l'abbé Lecomte

L'année 1850 s'achève par le sacre de Mgr Cousseau dans la cathédrale de Poitiers (29 décembre) et la mort de l'abbé Lecomte (31 décembre), le père et l'ami de Mgr Pie.

La défense des doctrines romaines contre le libéralisme (1851-1854)

♦ Le mandement de Mgr Sibour sur le clergé et la politique

Le 15 janvier 1851 paraît un mandement de Mgr Sibour sur « l'intervention du clergé dans la politique », posant en principe absolu la neutralité et l'abstention de toute participation à la politique. Mgr de Montals, blessé dans ses sentiments royalistes, s'oppose publiquement. Il est aussitôt assigné par l'archevêque de Paris à comparaître devant le futur concile provincial de Paris. Les esprits s'échauffent.

Mgr Pie, soucieux avant tout de préserver les principes, prépare un mémoire pour le pape dans lequel il résume le mandement de Mgr Sibour

en deux propositions qu'il réfute facilement : « 1) L'Église doit planer au-dessus des conflits politiques : elle ne doit pas descendre jusqu'à enseigner la vérité politique, qui n'a aucune relation nécessaire avec la vérité religieuse. 2) Il ne suffit pas que l'Église s'abstienne de prêter son concours à la vérité et au droit politique ; elle doit se déclarer en faveur du fait, quelle qu'en soit l'origine. »

A cette neutralité et à la variabilité du *fait* en politique, Mgr Pie oppose l'inviolable fixité du *droit* que l'Église doit défendre en toutes circonstances :

Non, l'Église n'est pas une de ces puissances capricieuses qui apportent ou qui retirent à leur gré à une cause quelconque un appoint plus ou moins décisif. Il ne lui est pas loisible de se gouverner d'après ses affections ou ses répugnances, ni même d'après les règles de la prudence humaine et la prévision des chances de l'avenir. Elle est invariablement tenue de pourvoir partout et toujours à l'observation de la loi divine ; et la loi divine entend protéger tous les droits. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour apprécier nos actes ; et le dogme commode de la neutralité politique ne saurait avoir ici son application. [Mandement de carême 1851, cité par Mgr BAUNARD, t. 1, p. 346.]

◆ Carême de 1851 : l'impiété des classes supérieures

Mgr Pie continue ses instructions contre l'impiété des classes dirigeantes :

La perte de notre siècle [...] c'est l'incrédulité, l'irréligion, l'indifférence, l'oubli de Dieu, le mépris de sa loi ; en d'autres termes, c'est le péché. Ce serait donc peine perdue que de s'appliquer à polir les surfaces, en accréditant des fictions de religion et de morale, à la suite de tant d'autres fictions que nous avons substituées si malencontreusement à la vérité, et dont la logique des passions achève tous les jours de faire justice. [ŒE, t. 1, p. 317.]

◆ Novembre 1851 : Le jubilé à Niort ; l'abbé Gay

L'évêque, terrassé par la bronchite ne peut prêcher lui-même. Il fait appel à l'abbé Gay, prêtre éminent qui a formé à Paris une communauté fraternelle d'étude, de ministère et de bonnes œuvres, avec quelques bons prêtres parmi lesquels se trouve l'abbé de Ségur. Les prédications de Niort révèlent à Mgr Pie la supériorité de l'abbé Gay comme théologien, orateur et écrivain. Il réussira en 1856 à l'attirer à Poitiers, en fera son vicaire général, puis son auxiliaire.

◆ 2 décembre 1851 : coup d'État de Napoléon Bonaparte

Mgr Pie confie dans sa correspondance :

Je tremble que le régime de *la force militaire* n'ait pas assez d'avenir pour faire place immédiatement au régime du *droit*, et qu'il ne faille s'attendre à un nouvel intermédiaire qui serait infailliblement le régime de *la Terreur*.

A la question du *oui* ou du *non* posée au peuple français, les 20 et 21 décembre, l'évêque ne croit pas devoir répondre. Il s'abstient de voter. Le résultat donne plus de sept millions de *oui* à l'auteur du coup d'État.

♦ **14 décembre : la Croix de Migné, *labarum* des temps modernes**

Mgr Pie est à Migné pour la célébration du 25^e anniversaire de l'apparition miraculeuse d'une croix lumineuse (survenue le 17 décembre 1826) :

O Seigneur, votre bras ne s'est pas raccourci : ce que vous avez pu il y a vingt-cinq ans, vous le pouvez encore. Que le miracle de Migné se renouvelle, non dans le firmament, mais dans les âmes. Croix de Jésus, qui avez sauvé le monde, sauvez la France, sauvez la société tout entière. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 363.]

♦ **Noël 1851 : l'unique Sauveur, c'est Jésus-Christ !**

Partout, on acclame Napoléon comme le sauveur de la France. Mgr Pie y voit une profanation du nom de l'unique Sauveur. Le jour de Noël, s'appuyant sur ce texte : « Un Sauveur nous est donné », il commente l'actualité à sa façon :

Mais quel Sauveur ? A Dieu ne plaise, mes frères, que j'amoindrisse l'importance des choses qu'un homme a accomplies dans ces derniers jours... Mais, pour exalter l'œuvre de l'homme, gardons-nous de rabaisser celle de Dieu. Et, quand j'entends parler de toutes parts de l'événement sauveur, de l'homme sauveur, du vote sauveur, moi je persiste hardiment à dire : L'événement majeur de l'année qui s'achève, celui qui efface tous les autres par sa portée sociale autant que religieuse, c'est le *Jubilé*. Voilà le Sauveur qui nous est né dans la cité de David, c'est-à-dire dans la sainte Église de Dieu. Il y a là bien plus que le triomphe d'un homme, d'un parti ; il y a le triomphe d'un *principe* en dehors duquel rien de bon, rien d'utile n'aurait de chances de succès. Malheur à ceux qui placeraient leur espérance ailleurs !

C'est donc à Jésus-Christ qu'il s'agit de dire *Oui* ou *Non*. Or, [...] qu'avez-vous fait, vous qui êtes préposés à vos frères, qui la plupart exercez des fonctions sociales et des magistratures publiques ? Ou bien vous vous êtes criminellement abstenus (je dis à dessein : *criminellement*, car l'abstention religieuse, celle-là, est incontestablement condamnable), vous vous êtes abstenus, vous n'avez pas voulu, cette fois encore, dire *Oui* à Jésus-Christ. Ou même, par vos actes, par vos exemples, vous avez dit *Non*, et il n'a pas tenu à vous que vous n'ayez enchaîné l'élan des populations qui apportaient dans le temple leur suffrage affirmatif. Or, qui que vous soyez, qui marchez dans cette voie, qui suivez cette ligne d'abstention, d'opposition religieuse, vous ne pouvez rien pour le salut de la société. [...] Parlez d'ordre tant qu'il vous plaira : aussi longtemps que vous violerez publiquement la loi de Dieu et de son Église, vous resterez anarchistes au premier chef. Les deux ou trois pouvoirs précédents sont tombés, non pas à cause de la façon dont ils ont été combattus, mais à cause de la façon dont ils ont été servis. Malheur aux pou-

voirs nouveaux qui subiront les mêmes services ; ils auront le même sort. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 365 ; voir aussi *ŒE*, t. 1, p. 454-456.]

Le préfet de la Vienne, sachant que l'évêque s'est abstenu au référendum du 20 décembre, lui dépêche son secrétaire pour lui en exprimer sa contrariété : « Quel bon exemple, Monseigneur, c'eût été, dans ce pays où votre influence est si grande, si l'on eût vu Votre Grandeur venir voter à la tête de tout son clergé ; et quel immense avantage en eût résulté pour la religion et la société ! »

L'évêque remercie le secrétaire :

Et moi aussi, reprend-il, je sais le juste crédit dont jouit M. le préfet, et c'est pourquoi j'aurais bien un regret pareil à lui exprimer. M. le préfet n'ignore pas que nous aussi nous avons eu, il y a quelque temps, à donner notre suffrage à notre vrai Sauveur dans les exercices qui ont terminé le *Jubilé*. Quel bon exemple donc c'eût été dans ce pays où son action est si puissante, si l'on eût vu ce haut fonctionnaire à la tête de tout le corps administratif, venir dire *Oui* à Jésus-Christ en s'approchant des sacrements ! Quel bien en eût résulté pour la société et la religion ! [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 366.]

◆ 31 décembre 1851 : saint Hilaire docteur de l'Église

Suite au vœu émis par le concile de Bordeaux, la congrégation des Rites a déclaré saint Hilaire docteur de l'Église, le 19 mars 1851 ; et Pie IX, le 13 mai, a adressé une bulle à toute l'Église en l'honneur du nouveau docteur. C'est le 31 décembre 1851 que Mgr Pie promulgue cet acte solennel. La première fête du nouveau docteur, le 14 janvier 1852, est célébrée triomphalement.

◆ 1852 : la querelle des classiques païens

Fin 1851, l'abbé Gaume publie *Le Ver rongeur des sociétés modernes*, expliquant qu'une des causes du recul de l'esprit religieux est la prédominance à peu près exclusive de la littérature païenne dans l'enseignement.

Le 19 avril 1852, Mgr Dupanloup, dans une lettre publique adressée aux supérieurs et professeurs de ses petits séminaires, s'en prend vivement à ce livre. *L'Univers* de Louis Veuillot lui répond aussitôt par quatre articles assez vifs. L'évêque d'Orléans rétorque par un mandement (30 mai 1852) interdisant à tout le personnel de ses petits séminaires de s'abonner à *L'Univers*, et, peu après (23 juin), il envoie à (presque) tous les évêques une « déclaration » en quatre articles pour laquelle il sollicite leur approbation signée. Pour gagner plus d'adhérents, ces articles sont conçus dans des termes qui donnent le change sur le véritable sens de la déclaration.

Mgr Gousset (Reims) répond qu'une telle déclaration collective est sans autorité et ruineuse pour l'unité de l'épiscopat (c'est un « concile par courrier », ironise Dom Guéranger). Surtout, explique-t-il, « la polémique sur l'usage des classiques n'est plus qu'un *prétexte* pour plusieurs adversaires

de l'*Univers* ¹. On veut faire tomber ce journal, parce qu'il est plus zélé pour les doctrines romaines, travaillant de plus en plus à resserrer les liens qui unissent les Églises de France à l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises » [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 490].

Mgr Pie partage l'avis de Mgr Gousset, mais comme on a « oublié » de lui adresser la déclaration, il s'estime dispensé de répondre et garde le silence. Finalement, la déclaration, qui n'a été signée que par une moitié de l'épiscopat, n'est pas publiée et l'affaire en reste là.

Ainsi, que ce soit sur le terrain liturgique, celui de l'enseignement, celui de l'intervention du clergé dans la politique, ou celui des droits de la presse religieuse, la préoccupation de l'évêque de Poitiers est-elle de ne pas laisser prévaloir dans l'Église de France, ni de fait ni de droit, un autre centre d'autorité que celui que Jésus-Christ a établi sur le monde : *l'Église romaine*.

♦ Mars 1852 : visite de l'abbé de Ségur à Poitiers

L'abbé de Ségur, nommé auditeur de la Rote, vient chercher des renseignements sur l'Église de France auprès de Mgr Pie avant de rejoindre son poste à Rome. Il va devenir ainsi l'intermédiaire officieux de l'évêque de Poitiers à Rome.

♦ 14 mars 1852 : ouverture du nouveau jubilé accordé par Pie IX

Après le jubilé de conversion, explique Mgr Pie, ce doit être un jubilé de *persévérance*. A cet effet, l'évêque institue la retraite pascale prêchée pour les hommes dans la cathédrale de Poitiers.

♦ Juillet 1852 : séjour dans les Pyrénées

Épuisé par ses travaux apostoliques, Mgr Pie doit se rendre dans les Pyrénées pour y prendre les eaux. Il en profite pour faire un pèlerinage à Loyola, en Espagne (30 juillet)

♦ Août-septembre 1852 : retraite sacerdotale et synode diocésain

A partir de cette année 1852, pour se conformer à un décret du concile de Bordeaux, Mgr Pie rétablit l'antique usage du *synode diocésain* à la suite de la retraite sacerdotale.

Au cours de ce synode, il précise à ses prêtres la conduite à tenir vis à vis du nouveau régime mis en place avec le coup d'État du 2 décembre 1851 :

Des rivalités et des divisions, qu'il appartiendra à l'histoire de qualifier, n'ayant pas permis à la représentation nationale de proclamer l'ancienne royauté, [...] le coup d'État du 2 décembre a été couronné d'un facile et incontestable succès. Ce n'est pas le temps ni le lieu de placer ce grand fait dans la balance morale du droit

1 — L'opinion de Mgr Pie sur cette question des classiques païens, comme celle de Dom Guéranger, est d'ailleurs nuancée : les classiques païens peuvent être utilement étudiés à certaines conditions, après avoir été expurgés. C'est la consigne que donnera Pie IX six mois plus tard dans *Inter multiplices*.

et des principes, mais de reconnaître à travers l'imprévu des événements humains l'accomplissement des oracles sacrés où il est dit : On verra la nation, ne sachant à qui se donner dans sa détresse, prendre pour prince le premier qui s'offrira avec un habit un peu propre, et l'investir d'un plein pouvoir, dans l'espoir qu'il relèvera le pays de sa ruine : *Apprehendet vir fratrem suum, et dicet : Vestimentum tibi est, princeps esto noster, ruina autem hæc sub manu tua* [Is 3, 6].

Le nouveau pouvoir pouvant faire également beaucoup de bien ou beaucoup de mal, [... je demande] qu'on ne décourage pas les bonnes intentions qu'il peut avoir, mais aussi qu'on se garde de faire tourner l'obéissance en adulation, et encore moins en complicité à quoi que ce soit de contraire à la vérité ou à la justice. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 383 et *ŒE*, t. 1, p. 555-557.]

Le 13 octobre, Mgr Pie rencontre à Niort le Prince-Président en tournée dans les provinces pour préparer l'opinion à l'avènement de l'empire.

♦ 21-22 novembre 1852 : l'empire est plébiscité

Plus de huit millions de suffrages plébiscitent Napoléon. Mgr Pie adopte une attitude tout épiscopale : comme évêque, pas de parti pris contre l'Empire (sauf si l'Empire s'oppose à l'Église), ni de servilisme, mais une réserve pleine de dignité.

♦ Fin 1852-début 1853 : escarmouches avec le camp libéral

– M. Guizot ayant encouragé publiquement l'alliance des protestants et des catholiques contre l'invasion de l'anarchie et du socialisme, et demandé à l'Église catholique d'admettre pour ses fidèles plus de liberté intellectuelle, un écrivain catholique renommé, Auguste Nicolas, consacre un volume (*Du protestantisme dans ses rapports avec le socialisme*) pour démontrer que ce compromis fait le jeu du protestantisme qui n'a rien à y perdre, et qu'il est désastreux pour le catholicisme qui y répugne par son essence même. Aussitôt l'école libérale s'en prend au malheureux auteur qu'elle taxe d'intolérant, et défère au tribunal de l'*Index* l'un de ses précédents ouvrages d'apologétique (*Études philosophiques sur le christianisme*) au motif qu'il contient des traces de fidéisme (que l'intéressé a pourtant déjà corrigées). Mgr Pie, sollicité, prend la défense d'A. Nicolas et agit auprès de Rome par l'entremise de Mgr de Ségur. Non seulement le livre n'est pas condamné, mais Pie IX envoie à l'auteur une décoration et un bref d'approbation qui ferme la bouche aux détracteurs.

– En février 1853, *L'Univers* est à nouveau frappé par Mgr Sibour pour avoir pris la défense d'un livre antilibéral de Donoso Cortès, qu'avait flétri un vicaire général d'Orléans dans *L'Ami de la religion*. L'archevêque de Paris reproche au journal catholique sa « hautaine prétention à défendre la pure doctrine de l'Église romaine ». Mgr Pie adresse au pape une lettre exposant la question de droit (1^{er} mars). Pie IX, après avoir transmis à Louis Veuillot un bel éloge du journalisme et de son journal, adresse une

encyclique aux évêques de France (21 mars 1853). Il leur demande de...

soutenir, en les honorant de leur juste prédilection, les hommes qui, animés de l'esprit catholique, consacrent leurs veilles à écrire des livres et journaux pour la défense et propagation de la doctrine orthodoxe, le soutien des droits et actes du Saint-Siège, la ruine des opinions et sentiments contraires à son autorité.

♦ Carême 1853 : contre le sensualisme

Devant la dégradation de la situation morale, Mgr Pie choisit comme thème de mandement de carême : *l'esprit de renoncement et de sacrifice*.

Nous avons emprunté à un peuple séparé depuis trois cents ans de la croyance et aussi de la morale de l'Église, cet amour d'un luxe commode, cette recherche de l'aisance et du bien-être, disons le mot puisque nous l'avons pris avec la chose, ce *confortable* qui énerve les caractères, qui dévore, comme une plante parasite, les forces vitales de l'âme, qui rapetisse les intelligences, et concentre l'homme tout entier dans les soins minutieux d'un ameublement de boudoir, dans les détails d'une parure, dans l'ordonnance de divertissements pleins de mollesse, que sais-je ? dans ces superfluités de bon ton, dans ces mille riens qui sont devenus une nécessité du temps présent. [...]

Ce qui suit de là, c'est que les âmes plus timorées, les consciences qui ne sont pas encore affranchies tout à fait du joug de Jésus-Christ, mais qu'envahit comme malgré elles l'esprit du monde, emploient toutes les ressources de leur intelligence à se rassurer elles-mêmes dans la pratique de ce christianisme diamétralement opposé à celui que Jésus-Christ a institué, et croient avoir fait assez quand elles ont tempéré les excès réels d'une vie toute mondaine par quelques observances moins gênantes de la religion et par les apparences superficielles d'une piété facile, sorte d'étiquette spirituelle qui ne préjudicie en rien aux droits de la chair et qui en garantit même l'exercice. [...]

N'imitiez pas ces hommes qui ne veulent de Jésus-Christ et de sa doctrine qu'autant qu'il en faut pour sauvegarder leurs jouissances contre les passions des autres ; qui tenant toujours la croix bannie de leur cœur, la replantent seulement aux limites de leur champ, dans l'espérance qu'elle sera une borne plus respectée du vulgaire ; enfin qui ne demandent à la puissance morale de l'Évangile qu'un renfort pour la sentinelle qui garde leur maison, et qu'une serrure de sûreté pour leur coffre-fort. [*ŒE*, t. 1, p. 600-602 et 608.]

L'évêque s'en prend également aux femmes frivoles qui, « convives à la fois de la table des anges et de celle des démons », associent de manière sacrilège le voile de la communiant et les toilettes sans voiles :

Le matin elles paraissent dans le temple, vêtues du voile austère dont saint Paul veut qu'elles se couvrent pour prier, et le soir elles se produisent au théâtre et parmi les sociétés mondaines, parées avec une indécence dont il n'y eut d'exemple qu'aux plus mauvais jours de l'antiquité païenne ou de la dissolution générale qui précéda les grandes catastrophes du dernier siècle expirant. [*ŒE*, t. 1, p. 618.]

◆ Juillet 1853 : synode provincial de La Rochelle

Le premier concile provincial (Bordeaux) a posé les principes d'un retour aux doctrines romaines, le second cherche à en faire l'application. Au terme de ses travaux, la province ecclésiastique se consacre au saint Cœur de Marie.

Un puissant moyen de romaniser davantage l'enseignement des clercs est adopté sur la suggestion de Mgr Pie : envoyer chaque année à Rome un certain nombre d'ecclésiastiques de la province pour y étudier au Collège romain et « y sucer la pure doctrine aux mamelles mêmes de l'Église-mère ». Le Séminaire français allait naître de là.

Au lendemain du concile de La Rochelle, Mgr Pie est accusé de semi-gallicanisme par des intransigeants, à cause du soutien qu'il apporte à Saint-Sulpice. Mgr Pie prend la défense de la Compagnie auprès de Rome. De cette mauvaise querelle sort un plus grand bien : Saint-Sulpice prend le bréviaire romain et s'engage à n'enseigner aucun auteur réprouvé par Rome.

◆ 13 oct 1853 : éloge de sainte Théodosie à Amiens

Invité par Mgr de Salinis à célébrer le retour des reliques de la martyre gauloise sainte Théodosie dans sa patrie d'origine, Mgr Pie en profite pour faire l'éloge de *la femme chrétienne* et de *l'unité romaine* devant un parterre de vingt-huit évêques et de très nombreux fidèles.

Cette gauloise, qui, la première, il y a seize siècles, franchissait les Alpes pour aller chercher la foi à sa source, voici qu'une seconde fois les Alpes se sont abaissées sous ses pas, et que Rome nous la renvoie, comme un présent d'amour, dans un temps où, par le concours de mille circonstances diverses, les évêques de France ont appris, plus que jamais, le chemin qui conduit à Rome.

Oui, cette Théodosie, gauloise et romaine, romaine et française, c'est le symbole de l'embrassement séculaire et non interrompu de l'Église de Rome et de l'Église des Gaules, de la fille et de la mère. [ŒE, t. 2, p. 14-15.]

◆ Action pastorale pour ramener les dissidents de la Petite-Église

Mgr Pie compte dans son diocèse plusieurs groupes de schismatiques qui refusent le concordat de 1801. Dès le début de son épiscopat, il s'est occupé de ramener ces brebis égarées. Le 21 novembre 1853, il leur adresse une lettre pastorale, dans laquelle il résume ainsi les prétentions des dissidents :

Le pape Pie VII étant tombé dans le cas d'hérésie et d'apostasie en 1801, toute transmission régulière de pouvoirs par lui et par ses successeurs a cessé. Dans l'Église concordataire, disent-ils, toutes choses sont nulles : les nominations des papes, des évêques sont nulles ; les sacrements sont nuls, etc. Pour eux, il n'y a rien eu de légitime depuis Pie VI.

Il leur montre leurs contradictions :

[Ils ne peuvent] manquer de se dire à eux-mêmes : « L'Église fondée par Jésus-Christ a reçu de son divin Maître des promesses solennelles ; elle doit posséder jusqu'à la fin des siècles un sacerdoce, un sacrifice, l'autorité de lier et de délier, la puissance d'administrer les sacrements. Or, notre société n'a plus de prêtres, qui, de loin ou de près, puissent nous dispenser les sacrés mystères ; non seulement elle n'en a plus, mais, si nous voulons demeurer conséquents avec nous-mêmes, elle n'en peut plus avoir car tout ce qui existe en dehors de nous, est nul à nos yeux, et Pie VI ne renaîtra point pour renouer la chaîne des pouvoirs sacrés rompue à jamais. Donc, nous ne sommes pas l'Église. »

Il les avertit solennellement :

Quiconque est une fois sorti du principe d'autorité, ne recule devant aucune inconséquence, et contracte s'il le faut, des alliances monstrueuses avec les révoltés du camp le plus opposé, pour continuer la guerre contre l'ennemi commun. [EE, t. 2, p. 40-42.]

Le 8 décembre, accompagné de nombreux catholiques, il organise à Courlay (la « Rome des dissidents ») des cérémonies réparatoires qui ébranlent et ramènent un bon nombre de schismatiques.

♦ 25 novembre 1853 : rétablissement du monastère de Ligugé

Mgr Pie est très soucieux de la bonne organisation de son diocèse. A côté du renforcement des paroisses, il travaille à l'implantation ou au développement de communautés religieuses nombreuses et ferventes.

– Il commence par réformer le petit séminaire de Montmorillon (de 1857 à 1879, il demandera à Mgr de Ségur d'y prêcher les retraites annuelles).

– En 1852, il acquiert le site de Ligugé (fondé par saint Martin) et le donne aux moines de Solesmes qui s'y installent le 25 novembre 1853.

– En septembre 1853 : les Oblats de Saint-Hilaire (missionnaires diocésains fondés en août 1852) s'installent à Niort et, en 1854, à Poitiers.

– En août 1854, le collège Saint-Vincent-de-Paul de Poitiers est confié à la direction des jésuites (qui prendront aussi, en 1876, la direction de la faculté de théologie).

Parallèlement, Mgr Pie cherche à évangéliser les contrées protestantes de son diocèse et encourage l'envoi de missionnaires dans le monde entier :

O chère et illustre Église [de Poitiers], garde toujours ce caractère d'universalité qui te distingue depuis ton berceau. Si noble et si fécond que soit ton propre sol, jamais tu ne t'es laissée emprisonner dans les limites étroites d'un nationalisme rapetissé. Lève les yeux et vois : aujourd'hui encore, tes enfants sont partout ; ils évangélisent les Indes, le Maduré, la Mandchourie, le Sutchuen, la Tartarie chinoise, le royaume de Siam, le Japon. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 448.]

C'est ainsi qu'en 1852, il bénit le départ du jeune Théophile Vénard, futur martyr au Tonkin. En 1854, il a la joie d'apprendre le martyre d'un enfant du bocage, Augustin Bourry, massacré aux confins du Tibet.

Mgr Pie encourage aussi de tout son pouvoir les communautés contemplatives : l'antique monastère de Sainte-Croix (qu'il repeuple), le carmel (qui essaime à Niort en 1858), les visitandines, les calvairiennes.

Les congrégations enseignantes et les innombrables instituts féminins implantés sur le diocèse connaissent une magnifique expansion sous son épiscopat : frères des écoles chrétiennes, frères de Saint-Gabriel, filles de Notre-Dame (fondées au 16^e siècle par la vénérable Jeanne de Lestonac), religieuses du Sacré-Cœur, Picputiennes, sœurs de la Sagesse, sœurs de la Salle-de-Vihiers, religieuses du Bon-Pasteur d'Angers, filles de la Charité, avec une mention toute spéciale pour les filles de la Croix de Saint-André (Mgr Pie introduira le procès de béatification du fondateur et de la fondatrice de cet institut : le père André Fournet et Élisabeth Bichier des Ages).

♦ 31 décembre 1853 : décret présidentiel modifiant la loi sur l'enseignement

Déjà, le 9 mars 1852, un premier décret a statué que les évêques siégeant au conseil supérieur de l'instruction publique, ne seront plus élus par leurs collègues mais nommés et révoqués par le gouvernement. Le nouveau décret soumet toutes les écoles primaires de filles à l'inspection et à la surveillance des autorités universitaires, et les pensionnats de filles tenus par des sœurs cloîtrées ou non cloîtrées à des ecclésiastiques nommés par le ministère de l'Instruction publique. Mgr Pie refuse de donner son assentiment à « une loi qui atteint l'Église dans ce qu'elle a de plus cher, l'intégrité de ses maisons religieuses » (Mgr BAUNARD, t. 1, p. 475).

Quelques mois plus tard, le 8 juin 1854, une nouvelle loi est votée. Elle prévoit que, dans chaque rectorat, un des évêques du ressort siège au conseil académique. Mgr Pie est nommé pour la circonscription de Poitiers ; il décline l'offre et c'est l'évêque de Limoges qui est désigné à sa place. Mgr Pie, tout en invitant cordialement son confrère à venir à l'occasion à Poitiers, lui demande de le considérer comme absent lorsqu'il viendra pour les sessions du conseil académique.

Tel est l'évêque de Poitiers, absolu sur les principes, jaloux des droits et de la dignité de l'Église, ne transigeant sur rien de ce qui y porte atteinte, d'une fine et élégante correction dans la forme, d'une inflexible et opiniâtre fermeté sur le fond, attentif à reconnaître la gravité du mal dans ses premiers symptômes, vigilant à la dénoncer dès le commencement. [Mgr BAUNARD, t. 1, 477.]

♦ Carême 1854 : instruction sur le devoir de l'aumône

Plus qu'un simple appel à la charité, cette instruction fait une large part aux raisons doctrinales qui fondent la nécessité et le devoir de l'aumône :

La substitution absolue de l'aumône publique à l'aumône individuelle serait

la destruction complète du christianisme, et l'atteinte la plus considérable au principe de la propriété. Le christianisme n'existe pas sans la charité ; et la distinction fondamentale entre la charité et la justice, c'est que la dette de justice est celle qui peut être exigée ou par le recours aux lois, ou par le recours à la force, selon les circonstances, tandis que la dette de la charité ne peut être commandée par aucun tribunal que par celui de Dieu et de la conscience.

Or, si l'assistance à donner aux pauvres devient une des charges du fisc, dès lors l'assistance ne procède plus de la charité, mais de la justice, puisque la contribution fiscale est une dette rigoureuse des citoyens. Et l'histoire nous apprend, à cet égard, qu'un des plus grands malheurs qui puissent fondre sur une nation, c'est que la charité y perde son véritable caractère, et qu'une cruelle nécessité, résultant de l'affaiblissement de la foi religieuse et de la rareté de l'aumône volontaire, la dénature et la transforme en un impôt forcé. Car, dès lors, tout le plan providentiel de Dieu est renversé.

L'aumône n'étant plus libre, ne procédant plus d'un mouvement du cœur, perd à peu près entièrement son mérite devant Dieu, et ne devient plus pour le riche le canal de la grâce divine et l'instrument le plus assuré du salut. Mais l'aumône ainsi faite cesse aussi d'être méritoire aux yeux de la plupart de ceux qui la reçoivent. Bientôt ils murmureront les mots de droit à l'assistance, de droit au travail. [*ŒE*, t. 2, p. 95.]

♦ 23 juillet 1854 : panégyrique de la bienheureuse Germaine de Pibrac

Appelé à Pibrac par l'archevêque de Toulouse pour prononcer le panégyrique de la bienheureuse Germaine Cousin, Mgr Pie saisit l'occasion pour faire l'éloge des sœurs institutrices et soignantes. (Voir les extraits de ce texte dans ce numéro, p. 64.)

♦ Lettre pastorale du 1^{er} octobre 1854

L'Académie française, dans sa séance du 21 août 1854, a partagé son « prix annuel pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs » entre deux livres très différents : *La connaissance de Dieu* de l'abbé Gratry, et le livre déiste de Jules Simon sur *Le Devoir*. Dans sa *Lettre pastorale* du 1^{er} octobre 1854, Mgr Pie dénonce cette égalité donnée à la doctrine chrétienne et à la philosophie rationaliste comme une injure faite à la religion et à la vérité, et un encouragement à l'incrédulité et l'indifférentisme :

D'illustres compagnies, satisfaites d'elles-mêmes, pourvu qu'elles aient laissé poindre leur opposition aux pouvoirs terrestres, s'appliquent à observer la neutralité entre le parti de Dieu et le parti du mal. [...] La philosophie chrétienne, qui montre de son doigt le chemin du ciel, reçoit la couronne *ex æquo* avec la morale naturaliste qui n'aboutit qu'à ces « vertus dont l'enfer est plein », le mot est de Bossuet, vertus, hélas ! scandaleusement louées sur des tombes où l'homme de foi ne devrait porter que des larmes inconsolables. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 534.]

Le 9 novembre, Mgr Dupanloup est reçu à l'Académie française. Par la plume de Charles Lenormant, le *Correspondant* en profite pour opposer la tolérance de l'élu au manque de charité de l'évêque de Poitiers :

C'est une leçon de bonne éducation que Monseigneur d'Orléans a donnée à ceux qui se persuadent que le zèle suffit à tout et qu'il n'y a pas d'inconvénient à blesser les sentiments ou à choquer la délicatesse, pourvu qu'on ait pour objet la plus grande gloire de Dieu et le triomphe de la vérité.

Dom Pitra prend la défense de Mgr Pie et montre l'inconvenance et l'inconséquence de C. Lenormant, qui prétend ne pas se constituer juge d'une question de foi tout en parlant de « la morale très pure et très chrétienne » du livre de J. Simon, dont il reconnaît pourtant « qu'il lui manque la base de la foi ».

◆ 8 décembre 1854 : Pie IX proclame l'Immaculée Conception

Mgr Pie est resté à Poitiers. Il prêche à Notre-Dame-la-Grande sur les grandeurs de l'Immaculée et, pour répondre à la prétention de ceux qui avaient écrit : *Comment les dogmes finissent*, il explique *comment les dogmes commencent* : de même que « l'Église ne soustrait rien au dépôt, avec la même fidélité jalouse, elle n'y ajoute rien. La Révélation de Dieu, c'est le point de départ de tout dogme. » [CEE, t. 2, p. 207.]

La fausse philosophie naturaliste (1855-1858)

◆ 7 juillet 1855 : 1^{ère} synodale sur les erreurs du temps présent

Il y a deux ans déjà que, le 20 mai 1852, le cardinal Fornari a adressé à Mgr Pie, ainsi qu'à plusieurs évêques et quelques laïcs, un questionnaire latin sur la question des erreurs contemporaines. (C'est déjà la préparation du *Syllabus*.) Mgr Pie se met au travail et il en tire sa 1^{ère} synodale. S'étant proposé pour modèles de son épiscopat Hilaire et Athanase, il place sa synodale sous leurs auspices. Ce qu'ils ont fait, au 4^e siècle, contre les subtilités des semi-ariens, il veut le faire, au 19^e, contre celles du naturalisme et du libéralisme (représentés notamment par la fausse philosophie de Victor Cousin et de Jules Simon).

Le pouvoir se déclare atteint par la synodale de l'évêque ; et, le 30 novembre 1855, M. Fortoul, ministre des cultes, lui adresse une solennelle remontrance : « Monseigneur, le bien que produit le concours mutuel du gouvernement et de l'épiscopat ne peut être entretenu que par la confiance et la franchise. L'empereur m'a chargé de vous exprimer, avec une sincérité fondée sur une réelle estime, la peine que lui a fait éprouver la lecture de quelques-uns des passages de votre dernière instruction synodale. » [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 555.]

◆ 1856 : 1^{er} voyage à Rome

Passant par Paris, Mgr Pie rencontre l'empereur le 9 décembre 1855. Il plaide en faveur de l'immunité des cloîtres, que les décrets de 1853 ont violée en exigeant l'inspection des maisons congréganistes enseignantes même cloîtrées.

Cette inspection des cloîtres est chose anti-française, non seulement en ce qu'elle outrage l'institution la plus nationale en France, qui est l'Église, mais en ce qu'elle blesse la courtoisie française par une injure gratuite envers les femmes. En vérité, a-t-on à se plaindre des femmes en France depuis soixante ans ? Sont-ce les femmes qui ont fait les révolutions, qui ont créé des embarras aux gouvernements ? N'est-il pas vrai qu'en sauvant la religion, à laquelle elles se sont montrées seules fidèles pendant plus de trente ans, elles ont sauvé le pays ? [...] Or, où ont été élevées ces femmes ? Dans les couvents, presque toutes. Et c'est l'Université, l'Université qui a trempé dans toutes les conspirations, dans toutes les révolutions, c'est elle qui veut pénétrer encore sur ce terrain et apporter ici son action et son contrôle ! [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 565.]

Le 22 décembre, Mgr Pie est en présence de Pie IX pour la première fois. L'évêque ayant protesté de son dévouement à l'Église romaine, le pape réplique : « Je le crois bien ; vous vous nommez comme le pape : comment serait-il possible que vous ne fussiez pas papiste ? » L'évêque répond en latin : *Sane Pius ego, imo et piissimus erga Pium patrem amantissimum* – en effet, je suis Pie, plus encore et très pie en face de Pie le Père très aimé. »

Mgr Pie reste plusieurs mois à Rome. Pendant la semaine de la Passion, il s'enferme à Sainte-Sabine (où réside son ami, le R. P. Jandel, Maître général des Prêcheurs) pour y faire sa retraite sous la conduite du père Besson O.P. avec le *Pastoral* de saint Grégoire-le-Grand.

♦ Été 1856 : pèlerinage à Notre-Dame de Pitié

Une lettre pastorale entraîne les fidèles vers Notre-Dame de Pitié (100 000 pèlerins en juillet), où les Vendéens catholiques venaient faire bénir leurs armes par la Mère des douleurs au temps de la « grande guerre ».

♦ Août 1856 : ouverture du concile provincial de Périgueux

Ce concile est spécialement dirigé contre la fausse philosophie contemporaine. Mgr Pie est à nouveau nommé président de la congrégation de la foi. L'abbé Gay est son théologien. Des travaux du concile, il en sortira la 2^e *synodale* publiée en 1857-1858, et dirigée à nouveau contre le laïcisme et la philosophie naturaliste séparée de la religion.

♦ Septembre 1856 : retraite et synode diocésain

Mgr Pie entretient ses prêtres de son voyage à Rome et leur donne une instruction sur *Rome considérée comme siège de la papauté* (12-13 septembre). Il réfute l'opinion qui prétend que le gouvernement temporel du pape est *mauvais par sa nature, arriéré, contraire au progrès et à la prospérité des peuples*.

A l'occasion de ce synode diocésain, le diocèse de Poitiers adopte définitivement *la liturgie romaine*.

◆ **Octobre 1856 : l'abbé Gay nommé vicaire général de Poitiers**

Mgr Pie attire définitivement l'abbé Gay dans le diocèse de Poitiers et le nomme vicaire général. (Le curé d'Ars a été consulté : « Allez vers cet évêque, a-t-il dit, vous ferez du bien avec cet évêque ».)

◆ **4 janvier 1857 : mort de Mgr Clausel de Montals**

Le 8 janvier, Mgr Pie prononce à Chartres l'éloge de ce prélat courageux et chargé de mérites, qu'il a si bien connu et aimé.

◆ **28 février 1857 : éloge funèbre de la marquise de la Rochejaquelein**

L'évêque évoque la guerre de *géants*, plus religieuse que politique, dont l'épouse de Lescure puis de la Rochejaquelein a été l'héroïne avant de s'en faire l'historienne.

Cette femme illustre [...] a été deux fois l'épouse et deux fois la veuve, elle a été la fille, elle a été la sœur, elle a été la mère des soldats et des victimes, des héros et des martyrs de *la lutte la plus sainte et la plus glorieuse qui fut jamais*. [...]

Un malheureux homme du Bas-Poitou se battit longtemps contre les gendarmes : il avait reçu vingt-deux coups de sabre. On lui criait : « Rends-toi ». Il répondait : « Rendez-moi mon Dieu », et il expira ainsi. Mes frères, dans ce trait unique vous avez *toute l'histoire du duel acharné qui se continuera*. La révolution brandissant son sabre sur la Vendée et lui criant : « Rends-toi » ; la religieuse Vendée se défendant avec énergie, et, jusqu'au dernier soupir, répondant : « Rendez-moi mon Dieu » : ce dialogue est le résumé le plus pathétique de sept ans de guerre, de deux cents prises et reprises de villes, de sept cents combats particuliers, de dix-sept grandes batailles rangées, enfin de tous ces exploits éclatants qui égalent les plus hauts faits d'armes de l'antiquité. « Rends-toi – Rendez-moi mon Dieu » : voilà ce qui explique ce qu'un célèbre conventionnel appelait l'inexplicable Vendée.

◆ **22 juin 1858 : *Nemo major nisi christianus* (Rien n'est plus grand sinon un chrétien)**

L'année 1858 est marquée par des attaques répétées contre les États pontificaux. Sentinelle attentive, Mgr Pie conforte les catholiques. Ainsi, le 22 juin 1858, pour la translation des reliques de saint Latuin, à Sées, il prêche sur *la grandeur du chrétien* :

Nous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes de la plus grande race du monde, nous sommes de race divine. [...] Chrétien mon frère qui, en face d'un siècle qui vous calomnie, acceptez le banc des accusés, vous vous trompez de place ! Ce n'est pas la sellette du prévenu, c'est le tribunal du juge qui vous convient. N'allez pas vous laisser toiser à la mesure de l'homme, vous qui tenez le mètre divin pour mesurer les hommes. [...] Franchement, le moment serait mal choisi au chrétien pour humilier sa foi et sa doctrine devant les doctrines du siècle. Ce qui est fort, ce qui est vivant n'a pas d'appui ni de conseil à recevoir de ce qui succombe, de ce qui meurt. [Mgr BAUNARD, t. 1, p. 679.]

Le règne de Jésus dans les âmes

1. – La voix de Dieu

Venu à La Rochelle pour le 2^e concile provincial (juillet 1853), Mgr Pie est invité à bénir les deux cloches de l'église Sainte-Marguerite, la seule où s'était gardé le culte catholique au temps où la cité était entièrement entre les mains de l'hérésie protestante. Avec un art consommé, digne d'un saint Jean Chrysostome, il parle de la voix de la cloche catholique, dont le son harmonieux transporte jusque dans les cœurs la voix et les enseignements de Dieu.

Le Sel de la terre.

DIEU, ainsi qu'il est écrit dans les livres saints, n'a jamais laissé sa créature sans un témoignage qui la rappelle à lui, qui l'élève et la porte vers lui. Autour de nous, en nous, mille voix retentissent qui nous parlent de lui, qui proclament sa bonté, ses bienfaits, qui nous dictent nos devoirs de reconnaissance et d'amour.

Voix du ciel et voix de la terre, voix du dehors et voix du dedans, tour à tour, les globes majestueux du firmament et les éclats terribles du tonnerre, les teintes azurées d'un ciel pur et les noirs nuages de la tempête, le calice odorant des fleurs et les flancs déchirés de la montagne, le murmure du ruisseau et les mugissements de l'abîme, les secrètes inspirations qui tombent d'en haut et celles qui naissent d'elles-mêmes dans notre cœur, les tendres conseils d'un père, d'une mère chérie et les graves leçons des prêtres du Seigneur, les exemples salutaires des hommes de bien et les remords de la conscience coupable, voix des anges et voix des hommes, voix de la grâce et voix de la nature, tour à tour, je le répète, mille accents divers viennent comme assaillir l'oreille de l'homme, l'oreille surtout de son cœur. En sorte qu'à le bien considérer, tout cet univers n'est qu'une vaste harmonie, qu'un immense concert, qu'une majestueuse sonnerie.

Pour l'âme attentive et pure, pas une parcelle du monde créé qui n'ait son langage, qui ne rende un son et qui ne dise : Dieu ! Dieu ! *Cæli enarrant* (Ps 18, 1). Tout ce qui est autour de nous, en nous, devient un instrument sonore, une cymbale retentissante, pour redire : Préparez dans votre cœur le sentier du Seigneur : *Ego vox clamantis : Parate viam Domini* (Mc 1, 3).

A toutes ces voix du ciel et de la terre qui rappellent l'homme vers Dieu, la religion catholique a joint une autre voix ; une voix qui semble partir à la fois de la terre et du ciel ; une voix incessamment occupée de préparer, d'aplanir dans le cœur des hommes le sentier du Seigneur.

Cette voix, c'est celle de la cloche, de la cloche catholique. [...]



Vous pourriez me demander que signifient tous ces mystères qui s'accomplissent à la bénédiction d'une cloche ; pourquoi ces aspersions, ces onctions diverses, ces parfums de l'encens et du thymiane, pourquoi tous ces rites et tous ces chants ? Ah ! c'est que la cloche, elle aussi, est investie d'un ministère sacré : la cloche est un prédicateur, un ministre de Dieu, qui parle toujours de lui, et dans toutes les circonstances de la vie.

J'entre sous une chaumière ou dans un palais, peu importe ; j'y trouve un père qui m'apprend avec transport qu'un enfant lui est né, qu'un fils lui a été donné. Bientôt les joies de la famille sont à leur comble. Le nouveau-né est régénéré par la religion, il prend place parmi les chrétiens, le fils de l'homme et de la femme devient l'enfant de Dieu et de l'Église. Mais pendant qu'un si grand prodige s'opère, pendant que cette heureuse merveille s'accomplit, tandis que les perles de la rosée baptismale tombent du ciel sur cette tête chérie, la cloche s'agite et sa voix joyeuse va porter clans le cœur de la mère le sentiment de la vérité de cette parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « La femme qui enfante un fils ne se souvient plus de ses douleurs, par la joie d'avoir donné un homme au monde » (Jn 16, 21), un enfant à Dieu et un héritier à la gloire éternelle. La cloche est la voix qui annonce la première infusion de la grâce divine dans nos cœurs : *Ego vox clamantis : Parate viam Domini*.

L'enfant a grandi. Souvent la voix de l'airain sacré l'a convoqué dans le lieu saint pour être instruit de la vérité, nourri du pain de la doctrine, et préparé à une autre nourriture plus exquise.

Mais voici que la cloche redouble ses accents ; sa voix a je ne sais quoi de nouveau, d'inaccoutumé ; ce n'est pas la fête de tous les fidèles, c'est une fête particulière, la fête de quelques-uns. La cloche a retenti le soir, et, tandis qu'elle vibrait, l'enfant recueilli s'agenouillait devant les auteurs de ses jours, implorant la bénédiction paternelle, la bénédiction maternelle.

Elle retentit le matin, et l'enfant qui a dormi bercé par mille songes venus du ciel, s'éveille et sent son cœur bondir à ce joyeux signal de l'aurore amenant le plus beau de ses jours. Bientôt les volées solennelles et répétées annoncent aux cieux et à la terre que les enfants des hommes partagent pour la première fois le pain des anges, et que le Seigneur se fraie un chemin jusqu'au cœur de sa créature : *Vox clamantis : Parate viam Domini*.

Elles ont coulé trop vite au gré du cœur des parents, les heureuses années de l'adolescence.

Le père était fier des succès de son fils, qui revenait chaque année auprès de lui couronné des lauriers de la science ; la mère voyait avec orgueil sa fille qui grandissait, et dont tous se plaisaient à redire les qualités aimables. Mais il est écrit : L'homme abandonnera son père et sa mère et il s'attachera à son

épouse ; celle-ci quittera l'abri si tendre de l'aile maternelle, et elle s'attachera à son époux (Mt 19, 5). Le jour est venu. Joies de l'union qui va se consommer et tristesses de la séparation qu'elle exige ; espérances et appréhensions : la cloche exprime ces sentiments divers, tandis qu'elle mêle ses battements aux battements du cœur des époux et du cœur des pères et des mères. Heureux ceux-ci quand ils peuvent se dire : Nos enfants seront bénis du ciel, car ce n'est pas nous, c'est la divine providence qui, par les événements qu'elle dirige, a fixé la destinée de ces existences si chères !

Du banquet nuptial au soir de la vie, le trajet est court.

Pendant cet intervalle rapide, chaque matin, chaque soir, la cloche aura donné le signal de la prière, élevant tous les cœurs vers celui dont le nom est adorable depuis l'aurore jusqu'à la nuit : *ab ortu solis usque ad occasum, laudabile nomen Domini* (Ps 112, 3). Chaque semaine la cloche aura sonné l'heure du sacrifice, rassemblé autour des autels tous les membres de cette communauté chrétienne que l'on appelle paroisse. Quelquefois l'airain aura retenti pour publier les grands événements de la patrie, le *Te Deum* des victoires ou des traités de paix ; plus souvent il aura sonné l'alarme et le tocsin, annonçant les ravages du feu ou les inondations des fleuves. Mais voilà que sa voix s'exhale en sons lugubres, en soupirs entrecoupés : un chrétien est gisant sur un lit de douleur ; la cloche s'ébranle, et par ses tintements elle annonce que l'huile sainte coule sur les membres du moribond et que le Dieu d'amour a quitté son temple pour aller visiter sa créature bien aimée qui va s'endormir sur son sein. Et demain le glas lugubre de la mort appellera autour d'un cercueil toute une multitude de chrétiens qui pleureront sur leur frère, qui prieront, et qui espéreront que cette âme chérie s'est envolée au ciel sur les ailes des anges ; parmi les harmonies funèbres de l'airain : *Vox clamantis : Parate viam Domini*.

Vous le voyez, mes frères, la cloche mêle sa voix à toutes nos émotions, à toutes nos joies, à toutes nos tristesses, à nos craintes, à nos espérances. Aussi comprend-on que, dans le génie de notre langue, l'amour du sol natal se soit appelé l'amour du clocher, puisqu'il est le dépositaire et l'interprète, le point de départ et le rendez-vous de tant de sentiments et de réminiscences.

*
**

La cloche ne parle pas seulement au vrai fidèle ; elle parle à tous, et sa voix se fait entendre même alors que les mystérieux langages dont je parlais en commençant ne sont plus entendus. Que de fois l'homme s'applique à devenir sourd aux voix de la nature et aux voix de sa conscience !

Ces harmonies pour être comprises demandent qu'on y soit attentif, et la créature s'étourdit au contraire pour ne les pas comprendre. Trop souvent ni le ciel, ni la terre, ni ce qu'ils renferment, n'instruisent l'homme à révéler leur auteur ; et si le monde entier est une voix qui crie de préparer les voies du Seigneur, il faut douloureusement ajouter avec le texte sacré que c'est

une voix qui crie dans le désert : *Ego vox clamantis in deserto : Parate viam Domini.*

O enfants des hommes, par votre légèreté, par votre inattention, par votre criminelle impénitence, vous avez, malgré le défi divin, fait taire et dormir le concert des cieux : *Concentum coeli quis dormire faciet* (Jb 38, 37) ! Vous avez endormi et fait taire les voix de votre âme ! Eh bien ! moi, dit la religion, je prendrai une voix qui dominera tous les autres bruits ; je crierai et je ne me tairai pas ; et, à force de frapper les oreilles, j'arriverai peut-être jusqu'au cœur.

Cette voix placée au-dessus des cités et des campagnes, cette voix qui crie le matin et qui crie le soir, vous l'avez nommée, mes frères, c'est la cloche. La cloche, prédicateur inévitable qui va chercher dans leurs demeures les transfuges de notre foi, la cloche qui parle de Dieu aux insensés qui disent en leur cœur : « Il n'est pas de Dieu ! » (Ps 13, 1) ; la cloche qui parle de la mort à ceux qui vivent comme s'ils ne devaient jamais mourir ; la cloche qui révèle les suaves et douces joies de la vertu, les délicieuses émotions de la piété chrétienne à ceux qui gémissent fatigués de leur captivité volontaire loin du temple, ennuyés de leurs fêtes bruyantes dont leur âme ne conserve rien, rien que des remords et du dégoût.

Mes frères, lorsque dans nos villes, au jour des grandes solennités, toutes les cloches ébranlées à la fois forment comme un courant magnétique qui entraîne tout vers nos saints autels et qui force, pour ainsi dire, d'entrer au temple malgré soi ; alors qu'émus et attendris, vous vous laissez conduire avec la foule, que dis-je ? alors que vous obéissiez avec bonheur à cette impulsion, n'avez-vous pas remarqué un de vos frères qui n'a pas le bonheur de croire, et qui, à ce même instant, luttant avec effort contre cette puissance mystérieuse, s'avance, solitaire, triste et rêveur, vers la place ou les promenades publiques, comme un marin qui cherche, à force de rames, à remonter un courant qui l'emporte ?

Pour moi, je l'ai vu quelquefois, ce contempteur obstiné du signal sacré ; son front était chargé d'autant de nuages qu'on remarquait de sérénité sur tous les autres fronts, et sa noire mélancolie contrastait d'une façon effrayante avec l'allégresse universelle. Ah ! puisse la cloche un jour ne plus le blesser, l'irriter comme un reproche, mais le calmer et le réjouir comme une consolation ! Puisse-t-il ne pas toujours endurcir son cœur contre cette voix du Seigneur qui part d'en haut et qui le sollicite ! Puisse-t-il se laisser aller, comme tant d'autres, au cours de ce fleuve sonore qui, en les emportant aux pieds de l'autel ou de la chaire, parmi les flots de la multitude attendrie et transportée de bonheur, les a fait aborder au hâvre de la grâce et au port du salut ! Alors cet homme qui n'aime pas les cloches, les aimera ; et ses yeux se mouilleront de larmes quand il les entendra ou qu'il regardera leur demeure d'où lui est venu le salut : *Levavi oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi* (Ps 120, 1).

Ainsi, voix de la cloche, voix pleine de charme et de souvenir. Voix de la cloche, voix essentiellement religieuse et chrétienne. C'est une chose remarquable, et qui a été remarquée, mes frères, que la destination de la cloche ne saurait être changée, et que cette voix puissante refuse d'accommoder ses accents à tout autre usage qu'à celui de la religion.

Si vous préparez des fêtes profanes et sacrilèges, fut-ce même dans le temple divin dont vous vous êtes emparés, n'employez pas, pour convoquer la multitude, la voix cependant si favorable de la cloche. Vous avez raison, brisez les cloches. La cloche parle du ciel, et c'est une scène d'enfer que vous préparez.

Oui ! les vibrations de cet airain béni sont, par leur nature, religieuses et sacrées ; elles arrivent à l'oreille de l'homme comme un écho prolongé du concert des anges, elles portent mille saintes pensées, mille salutaires inspirations dans son cœur ; elles sont comme le canal et le véhicule de la grâce divine. Je n'ai pas dit assez ; la cloche n'est pas seulement religieuse, elle n'est pas seulement chrétienne, elle est catholique. L'hérésie ne veut pas des cloches (demandez à Luther et à Calvin), elle n'en veut pas, parce que la cloche demeure orthodoxe, parce que sa voix ne change pas pour se prêter aux dissonances de la doctrine, aux altérations du dogme. La cloche n'apostasie point. Voilà pourquoi la cloche, qui est odieuse à l'impie, est suspecte au novateur. [...]

[Discours donné dans l'église Sainte-Marguerite de la Rochelle, pour la bénédiction de deux cloches, le 30 juillet 1853. — *CEE*, t. 1, p. 650-658.]

2. – La grâce et le jardin des âmes

Cette charmante homélie est un peu plus tardive que la précédente, mais elle s'accorde avec le thème de cette rubrique. Mgr Pie montre aux jardiniers de Poitiers que leur art est une figure très noble des merveilles du royaume de la grâce et de sa culture dans les âmes.

Le sel de la terre.

VOTRE PROFESSION, on l'a dit souvent, est une de celles qui rapprochent le plus de Dieu, parce qu'elle est placée dans une dépendance plus immédiate et plus sensible de sa providence. Ce que saint Paul a dit de la culture spirituelle n'est pas moins vrai de la vôtre. « Celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose ; mais tout vient de Dieu, qui seul donne l'accroissement » (1 Co 3, 7). A chaque instant, vous êtes amenés à reconnaître l'insuffisance de vos efforts ; à chaque pas, vous vous

trouvez face à face avec une puissance qui vous domine et qui tient votre sort entre ses mains. *La vertu de religion, qui est la conscience de Dieu présent, l'hommage à sa suprême puissance, le recours à sa bonté, est donc pour vous une vertu pour ainsi dire naturelle, une vertu d'état et presque de nécessité.*

Vous seriez plus coupables que d'autres si vous étiez oublieux de Dieu, parce que Dieu se montre de plus près à vous.

Saint Paul disait encore : « J'ai beaucoup travaillé, non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi : *abundantius laboravi ; non ego autem, sed gratia Dei mecum* » (1 Co 15, 10). C'est là le dernier mot de toutes vos opérations : vous y mettez votre soin, votre peine, votre sueur, votre intelligence ; mais vous n'avez rien fait si Dieu, qui commande aux astres, aux saisons, aux éléments, n'y met son assistance et sa grâce. En considérant la beauté de vos produits, vous pouvez vous féliciter de vos succès, mais vous ne pouvez jamais les rapporter à vous-mêmes, les attribuer à vous seuls, tant il est évident que le concours de Dieu y a été nécessaire : *abundantius laboravi ; non ego autem, sed gratia Dei mecum !*

*

**

Toutes vos occupations, d'ailleurs, n'ont-elles pas des analogies avec les choses les plus élémentaires et les plus élevées de la vie chrétienne ? En quoi consiste le jardinage ? à bêcher, à semer, à arroser, à sarcler, à greffer, à émonder, enfin à cueillir et à récolter. Mais qu'est-ce donc que nous faisons, nous jardiniers des âmes, si ce n'est tout cela ?

L'âme, c'est une terre qui ne produit plus guère que des épines ; il y faut la culture, l'assolement, l'engrais. Les premiers éléments de la vie chrétienne, ce sont les vérités de la foi, les préceptes de la religion. Il faut les semer dans l'âme par l'instruction religieuse, par la prédication. Puis, quand les vertus sont nées, il faut les arroser, les féconder. Cette irrigation se fait par les eaux de la grâce, par les flots du sang de Jésus-Christ, que distribuent les canaux des sacrements, les conduits de la prière. Mais ce n'est pas tout : le mal se glisse dans le bien, l'ivraie dans le bon grain ; il faut arracher ces mauvaises herbes, ces racines toujours prêtes à renaître et qui ne tardent pas à empoisonner le jardin entier si l'on en épargne un seul brin. Puis il faut greffer ; c'est toute une science : il s'agit d'enter une espèce franche sur le sauvageon, mais sur un sauvageon qui lui soit assimilable.

Ainsi notre nature, outre son âcreté native, ayant contracté une amertume extrême par l'effet du péché, il faut y enter l'espèce franche par l'insertion de la grâce. La nature raisonnable n'a point droit sans doute à cette greffe ; pourtant, même après son altération par le péché, elle est apte à la recevoir ; et l'être humain, par cela qu'il est intelligent et moral, est susceptible de s'assimiler la nature divine, s'il plaît à celle-ci de s'unir à la nature humaine. Enfin le jardinier doit émonder : il doit émonder au-dessous de la greffe, si des branches gourmandes, parasites, viennent à détourner la sève au profit

du sauvageon : *contemplantes ne quis desit gratiæ Dei ; ne qua radix amaritudinis, sursum germinans, impediât* (He 12, 15) ; il faut émonder même les branches de l'espèce affranchie afin que l'arbre produise davantage, selon les paroles de Notre-Seigneur : *et purgabit eum ut plus afferat* (Jn 15, 2).

*

**

Donc, mes chers amis, qu'on vous distingue toujours entre vos concitoyens par vos mœurs plus religieuses, par vos croyances plus énergiques, comme par vos habitudes plus simples et plus primitives. Tenez-vous en garde contre un énervement, contre une dégénérescence dont l'exemple dangereux se trouve jusque dans les perfectionnements de votre art, si pur et si innocent en lui-même.

Assurément, je ne nie point que le croisement végétal, et comme dit le pa-tois technique, que l'hybridation ne soit une précieuse ressource pour l'horticulteur ; mais je regrette que l'excès et la fantaisie de cet art finissent par multiplier outre mesure ces produits affadis, incertains, disgraciés, et plus ou moins entachés d'illégitimité, qui n'auront jamais ni la saveur, ni le parfum, ni l'éclat, ni surtout la fécondité des types primitifs. Aussi, chaque fois que je puis aller visiter vos jardins, j'aime à y retrouver ces vieilles fleurs qu'a odorées mon enfance, ces belles roses dont la couleur justifie toujours le nom, et dont l'odeur maintient la renommée ; j'aime ces fruits dont le goût fortement accentué accuse aussitôt le genre et l'espèce : derniers demeurants d'un autre âge, qui semblent protester contre *un siècle où tout est équivoque, ambigu, tourmenté, frelaté, et où certaines choses sont dénaturées par les débauches de l'art comme d'autres le sont par celles de l'esprit ou des sens.*

Je vous félicite de ce que, dans l'ordre moral, vous êtes restés semblables à vous-mêmes, semblables à vos pères ; de ce que vous constituez auprès de la jeunesse élégante, trop souvent étiolée, décolorée de nos villes, une race forte, primitive, un type qui n'a rien d'hybride et de mêlé. C'est vous qui avez donné à nos faubourgs de Rocheville et de Montbernage la juste renommée d'honneur dont ils ont joui si longtemps. Efforcez-vous de la leur conserver intacte. J'aime à considérer cette ceinture de rochers à pic qui abritent vos jeunes semis contre les vents de l'est ou du nord, et qui leur épargnent les premiers rayons du soleil après les frimas ou les brouillards d'une nuit froide. Mais que de fois j'ai demandé à Dieu le même abri pour vos âmes, pour vos consciences, pour la foi et, pour la vertu de vos fils, pour l'innocence, et la piété de vos filles !

Vous dirai-je ceci ? De la terrasse de ma demeure, il m'arrive souvent de contempler l'horizon qui borne cette partie de la cité où vécurent Hilaire, Martin, Radegonde, Fortunat et tant d'autres, près des fondations de la mère-église tracées par le bâton de saint Martial, et près du vieux baptistère au fond duquel les Pictons ont laissé les derniers restes de leur paganisme. Or, cet horizon, où ne manquent d'ailleurs ni le mouvement, ni la

lumière, ni la verdure, cet horizon me frappe surtout par ses lignes exactes, par ses arêtes vives, par ses limites précises. Cet encadrement sévère du vieux Poitiers me plaît. Il me semble trouver là *une analogie entre la topographie de notre ville et sa prédestination religieuse et doctrinale*. Ah ! sans doute, j'apprécie autant qu'un autre les vastes perspectives, les visées larges et profondes, les échappées sans fin. Elles vont à ma raison, elles vont, même à ma foi ; et parce que ma trempe d'esprit les réclame dans l'ordre intellectuel, volontiers je vais les chercher et les admirer dans le paysage où Dieu les a jetées. Mais je sais pourtant que, tant que nous cheminons ici-bas, les barrières de la foi, les limites du dogme ne doivent jamais être perdues de vue ; je sais que devant la hauteur du mystère tout doit s'incliner et croire ; que devant l'autorité de l'Église tout doit s'abaisser et obéir.

Oui, je sais cela ; voilà pourquoi, ayant été posé sur ce même versant de la cité où m'ont devancé depuis dix huit siècles tant de fermes gardiens de la foi, tant d'intrépides défenseurs de l'Église, je brise volontiers mes regards aux mêmes confins qui ont arrêté les leurs ; voilà pourquoi, au prix de mon repos, au risque de ma liberté et de mon bien-être, je respecte, je maintiens, et, s'il le faut, je venge et je rétablis la limite partout où Dieu l'a placée. Je sais, d'ailleurs, que cette limite est un abri, une sauvegarde, un bienfait, et qu'on ne s'y attaquerait pas impunément, attendu que « le scrutateur de la majesté sera opprimé par la gloire » (Pr 25, 27). Je sais enfin que, pour ceux qui la respectent, cette limite s'abaisse dès le temps, et qu'un jour elle s'effacera pour faire place à la claire vue et à l'intuition béatifique.

*
**

Encore une fois donc, religieux habitants de ces rives du Clain et de la Boivre, vivez en paix adossés à ces dunes, à ces remparts qui ne sont pas faits de main d'homme, et dont la main du créateur a couronné vos jardins et vos demeures ; vivez à l'ombre plus tutélaire encore des hauteurs sacrées de la religion et de la foi, à l'ombre des souvenirs et des exemples admirables des générations chrétiennes qui vous ont précédés. Sachez-le bien : *il n'y a rien de plus grand ici-bas qu'un vrai chrétien, qu'un homme de foi, de probité, d'honneur, accomplissant humblement et patiemment sa tâche, telle que la providence la lui a départie*.

Ne me dites point : « Qui suis-je, pour qu'on me parle ainsi de ma grandeur et de ma dignité ? Je ne suis pas un savant, je ne suis pas un lettré, un philosophe, un prophète ; je ne suis qu'un homme qui remue la terre : *Et dicit : Non sum propheta : homo agricola ego sum* » (Za 13, 5). Je vous réponds d'abord, avec le texte sacré, que cette profession à laquelle vous avez été voués dès votre jeunesse, est la première de toutes, puisqu'elle fut celle du premier homme dans le jardin de délices : *Quoniam Adam exemplum ab adolescentia mea*. Je vous réponds ensuite que, dans l'appréciation

de Dieu et de ses anges, la vraie vie de l'esprit comme du cœur, c'est la vie chrétienne, *et que rien ne favorise la vie chrétienne comme la vie des champs.*

Je lis au chapitre vingtième de l'Évangile de saint Jean, qu'à la première apparition de Jésus ressuscité, Madeleine le prit d'abord pour un jardinier : *Illa æstimans quia hortulanus esset* (Jn 20, 15). En cela, elle ne lui faisait pas injure : le fils du charpentier Joseph n'aurait certes pas eu à rougir de votre profession ; cependant Madeleine se trompait. Mais ce que je sais, moi, c'est que quand je visite vos quartiers, quand je pénètre dans vos jardins, quand je vous vois de près ou de loin courbés par le travail sur vos sillons, je ne me trompe pas en saluant Notre-Seigneur Jésus-Christ dans votre personne, dans la personne surtout de ces anciens et vénérables patriarches qui ont parcouru, sans jamais faire un faux pas, les chemins difficiles de la vie, et qui parlent, qui pronostiquent des choses de la foi, de la religion, de l'ordre social, avec plus d'expérience encore et de maturité que des choses de leur profession. Oui, sous leur vêtement modeste, ces hommes de labeur et de peine ne sont rien moins que les membres vivants du Fils de Dieu fait homme ; plantés, enracinés dans le Christ, ils lui sont incorporés déjà par la grâce, en attendant qu'ils lui soient plus complètement assimilés par la gloire dans cet heureux séjour qui se nommera encore le paradis, c'est-à-dire, le jardin de la félicité éternelle. Ainsi soit-il.

[Homélie prononcée pour la fête de saint Fiacre, patron de la Confrérie des jardiniers, le 1^{er} septembre 1861. — *CEE*, t. 4, p. 275-283.]

3. – La loi du dimanche

Les présents extraits sont tirés des deux instructions pastorales données par Mgr Pie pour les carêmes de 1859 et 1860. Mais il considérait cette loi de la sanctification du dimanche comme si importante, qu'il y est revenu très souvent, dès le temps de son vicariat à Chartres et tout au long de son épiscopat.

Le Sel de la terre.

La loi du dimanche, fondement de tout l'ordre chrétien

AUCUN DOUTE, nos très chers frères que la profanation formelle du dimanche ne soit de sa nature un péché mortel. « *Morte moritur* : Qu'il soit puni de mort », a dit le Seigneur. Or, évidemment, un crime qui, dans l'ancienne alliance, était châtié par le supplice capital, ne peut pas être considéré dans la loi nouvelle comme une faute légère et vénielle. La théologie chrétienne est unanime sur ce point.

O homme infortuné, vous avez voulu travailler alors que Dieu commandait le repos ; vous serez traité éternellement selon ce que vous avez voulu ; et au lieu du repos sans fin que la bonté divine vous destinait, vous hériterez de l'éternel travail, de l'éternel tourment. Que les chrétiens ne l'oublient donc jamais : par elle-même, et indépendamment des autres fautes qu'elle entraîne toujours à sa suite, l'infraction du troisième précepte du Décalogue cause la mort à l'âme et la rend digne de la mort éternelle ¹.

Mais cette prévarication, quand elle est tournée en habitude chez un peuple, quand surtout elle est devenue familière aux classes élevées, porte avec elle une autre sanction. C'est une juste disposition de la providence, observe saint Augustin, que, toute rébellion est châtiée par une rébellion analogue. Le désobéissant ne tarde jamais à être payé de sa propre monnaie ; et ce dont il se plaint le plus amèrement de la part de ses inférieurs, n'est rien autre chose que sa propre désobéissance qui se dresse et se retourne contre lui : *Adversus eum ipsum, inobedientia ejus ipsius* ². Cela étant, que dire de ces hommes, pères de famille, propriétaires, chefs d'exploitation, dépositaires de l'autorité publique, lesquels tout en gémissant sans cesse des progrès de l'insubordination, de l'affaiblissement du pouvoir, de la disparition du respect, commandent néanmoins et font exécuter au jour du dimanche des travaux défendus par la religion ? Ah ! leur dirai-je, trêve à ces longues récriminations contre vos enfants, vos serviteurs, vos ouvriers, vos administrés. Tout se tient et s'enchaîne dans l'ordre moral. Vous êtes obéis de vos inférieurs comme Dieu est obéi par vous. Non, non, ne parlez pas trop haut du discrédit dans lequel est tombée la loi humaine, l'autorité humaine, vous qui tenez l'étendard levé contre l'autorité divine, contre la loi divine. Vous êtes coupables, et ceux que vous accusez sont logiciens. En les faisant travailler aujourd'hui, vous leur enseignez ou qu'il n'y a pas d'autorité au ciel, ou qu'on peut se moquer impunément de cette autorité ; ils seront conséquents demain, en vous prouvant qu'il n'y a pas d'autorité dont on ne puisse se jouer sur la terre ³. Hélas ! nos très chers frères nous avons vu quelquefois ce hideux et désolant spectacle d'une multitude d'hommes qui allaient à leur chantier, à leur atelier, au jour du dimanche, armés de tous leurs instruments de travail comme d'autant de glaives dirigés contre le ciel ; ou qui se rendaient à la foire, au marché, escortés de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs bestiaux, de leurs marchandises : cohue sacrilège qui, durant tout le jour, stationnait, vociférait, s'agitait jusque sur le seuil d'un temple quasi désert, dont on eût dit qu'elle prenait à tâche de troubler les solennités, de narguer le prêtre et de détrôner le Dieu. O Roi du ciel, nous ameu-tons les hommes contre vous, nous fomentons la révolte contre votre loi ;

1 — BILLUART, *De Religione*, Dissert. VI, art. 1., Prop. n° 52, ab Innoc. XI damnata.

2 — Saint AUGUSTIN, *De civit. Dei.*, l. XIX, c. XV, n° 2.

3 — Qui sibi subjici vult quod est inferius se, subjiciatur superiori se. Qui non obtemperas Domino, torqueris a servo. Saint AUGUSTIN, *Enarr. in Ps* 143, 6.

puis nous nous plaignons des passions révolutionnaires, et nous nous étonnons de ne plus trouver ici-bas la stabilité des pouvoirs et le respect des institutions humaines !

Et qu'on n'allègue pas qu'au sein de nos sociétés modernes, le libre travail du dimanche est une conséquence naturelle de la liberté des cultes. Le prétexte de la liberté des cultes est sans valeur dans presque tous les cas où on l'emploie ; mais ici, outre qu'il donnerait tort à la loi civile demeurée en vigueur, il serait dénué de toute raison et de tout fondement. Il n'est pas, en effet, un seul des cultes existants qui ne consacre un jour chaque semaine à la divinité. Permis donc à vous, de par la loi, j'y consens, d'agir en calviniste, en luthérien, en anglican ; mais souvenez-vous que ni Calvin, ni Luther, ni Henri VIII n'ont jamais songé à abolir la loi du dimanche, et qu'à Genève, à Berlin, à Londres, cette loi est rigoureusement, disons plutôt, pharisaïquement observée.

Le juif même et le mahométan réclameront de vous un jour fixé par leur croyance. Ce n'est donc pas la liberté des cultes, ce n'est que l'absence de tout culte qui peut justifier le mépris public de la loi du dimanche. Or, si le travail du dimanche implique la négation de tout culte, de toute religion, par là même il implique la négation de toute autorité, de toute autorité divine et par conséquent de toute autorité humaine.

[Instruction pastorale pour le carême de 1859. — *CEE*, t. 3, p. 347-375.]

Le repos du dimanche, prélude au repos de l'éternité

Les chapitres troisième et quatrième de l'épître de saint Paul aux Hébreux renferment tout un enchaînement de textes et de raisonnements qu'on ne saurait trop approfondir. Le résumé de cette doctrine consiste à dire que le sabbat, soit judaïque, soit chrétien, n'est pas seulement commémoratif des faits dominants de l'histoire religieuse, qu'il n'est pas seulement préceptif d'un repos légal vivifié par les œuvres spirituelles, mais qu'outre son caractère dogmatique et moral, il a encore un autre caractère, et qu'il est principalement figuratif d'un dernier sabbat, d'un dimanche final, qui est la béatitude éternelle. Oui, dans les desseins de Dieu, il y a une étroite corrélation entre l'observation périodique du repos septénaire ici-bas et la possession d'un autre repos meilleur dans la gloire. Il ne s'agit plus ici, dit l'apôtre à ses néophytes, du repos hebdomadaire qui est en vigueur depuis l'origine de la création ; il ne s'agit plus du repos des Israélites dans la terre promise, puisque l'entrée dans cette terre s'est accomplie au temps de Josué, et que David, dont nous invoquons le psaume, a écrit dans un temps très postérieur. Lors donc que le Saint-Esprit détermine encore un jour particulier, qu'il nomme *Aujourd'hui*, en disant par la bouche du psalmiste après un si grand intervalle : « Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs,

de peur que vous ne soyez de ceux dont j'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreraient pas dans mon repos » (He 3, 7-13 et 4, 4-8). Il est manifeste que Dieu nous appelle de la fidèle observation de son jour présent à la possession de son repos éternel. C'est pourquoi, conclut victorieusement l'écrivain sacré, il reste encore au peuple de Dieu un autre sabbat, un autre dimanche, dont celui d'ici-bas n'est que la figure : *Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei* (He 4, 9). Ce sabbat de l'éternité, c'est le repos même de Dieu ; et qui-conque entrera dans le repos de Dieu s'y reposera lui-même de tout le travail de sa vie, comme Dieu s'est reposé de l'œuvre de la création. Enfin, pour terminer cette magnifique exposition doctrinale par une exhortation pratique, l'apôtre s'écrie : Hâtons-nous donc d'entrer dans ce repos : *Festinemus ergo ingredi in illam requiem*.

C'est aussi, nos très chers frères l'exhortation que nous vous adressons avec toute l'ardeur de notre charité et de notre zèle pastoral. Oui, tendez, tendez de toutes vos forces à ce bienheureux et éternel repos de Dieu : *Festinemus ergo ingredi in illam requiem*. Et comme le dimanche d'ici-bas n'en est pas seulement la figure, mais encore l'acheminement, le moyen, le gage, n'allez pas, comme les juifs, endurcir vos cœurs et résister au commandement divin ; mais exhortez-vous les uns les autres à saintement employer chacun de ces jours, pendant que dure encore cet *Aujourd'hui* qui est le temps de la vie présente : *Sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur* (He 3, 13). Car, nous osons vous le dire, ceux que Jésus-Christ s'est engagé par serment à ne pas laisser entrer dans son repos immortel, ce sont ceux-là surtout qui auront refusé obstinément de sanctifier le jour dans lequel il s'est reposé après l'œuvre de notre rédemption ; n'ayant pas voulu célébrer le jour du Seigneur ici-bas, ils ne le verront point luire sur leurs têtes par delà le sépulcre. [...]

Pour vous, nos très chers frères, qui croyez sincèrement et qui obéissez fidèlement à la loi du Seigneur et de son Église ; pour vous, qui faites de chaque sabbat de cette vie mobile, un apprentissage et un noviciat de l'immuable sabbat de l'éternité, et qui savourez déjà dans le repos sanctifié du septième jour un avant-goût et un prélude du repos glorieux et béatifique du jour sans déclin, vous ne serez point trompés dans votre confiance. Car, dit saint Paul, « nous entrerons dans le repos du Seigneur, nous qui avons cru et qui avons obéi : *Ingreдемur enim in requiem, qui credidimus* ».

Courage donc ; utilisons ce temps que l'Esprit-Saint appelle *Aujourd'hui*, et ne perdons pas un seul de ces dimanches transitoires, dont chacun est un pas de plus vers le Dimanche permanent : *Festinemus ergo ingredi in illam requiem*.

[Instruction pastorale pour le carême de 1860. — CEE, t. 3, p. 564-596.]

La Bienheureuse Germaine, antidote au naturalisme moderne

A travers l'exemple touchant de la bienheureuse Germaine de Pi-brac, Mgr Pie se fait ici le chantre de la vie cachée et des vertus surnaturelles que le monde méprise : l'abnégation, la pauvreté, l'humilité. Son éloge des petites sœurs actives, humbles ouvrières du règne de Jésus-Christ au sein des classes laborieuses, montre qu'aux hardiesses du combat, il savait allier les délicatesses de la plus pure charité.

Le sel de la terre.

L'enseignement dont notre siècle a le plus besoin

C QUI AUGMENTE LA SATISFACTION que j'éprouve du triomphe de cette humble bergère, disait Pie IX dans une circonstance solennelle, c'est de penser que Dieu n'exalte point ainsi, sans des desseins de miséricorde, une faible et pauvre enfant. *Il veut donner à notre siècle les enseignements dont il a le plus besoin.* En effet, dans un temps où tout le monde court après la fortune, le plaisir et l'élévation, rien n'est plus nécessaire que de proposer à notre culte et à notre imitation une vie sanctifiée dans la pauvreté, dans la souffrance et dans l'abjection. A un siècle égaré par de vains systèmes de philosophie et de science, il fallait opposer la vraie sagesse et la vraie science, que Germaine Cousin avait apprises au pied de la croix, et dont les leçons l'avaient conduite à la plus sublime perfection et au triomphe le plus éclatant.

Oui, par l'exaltation de Germaine Cousin, le Dieu tout-puissant a voulu nous donner un *double enseignement* dont notre siècle a le plus grand besoin.

Le désaveu de l'esprit de jouissance

Le vice dominant de notre société, c'est le désir effréné de paraître et de jouir. On le dit tout autour de nous, et ceux qui ont été le plus atteints de ce mal dans le passé sont les plus éloquents à se plaindre de ses progrès, qui leur portent ombrage et troublent leur sécurité. « Nul n'est plus satisfait de la condition dans laquelle il est né ; le déclassement (l'Église n'eût pas trouvé ce mot ; il appartient au vocabulaire récent du vieux libéralisme alarmé), le déclassement prend des proportions effrayantes ; la vie paisible des champs est dédaignée, et la noble simplicité de la chaumière rustique est abandonnée pour les ignobles bas-fonds de la cité, d'où sortent à tout instant d'affreux complots contre l'ordre public ».

Assurément, mes frères, ce tableau n'est que fidèle. Or, c'est en de telles conjonctures que le premier nom français inséré par l'Église dans ses diptyques

depuis le commencement du siècle est le nom d'une bergère obscure. Née sous un toit modeste, qui abritait encore, ce semble, quelque aisance et quelque joie pour les autres, elle ne connut pour elle-même que le dénuement et la contradiction. Sa vie, abrégée par la souffrance et la misère, s'écoula tout entière sous l'horizon restreint qui s'étend de cette prairie à ces forêts, de ce ruisseau à cette église. Et c'est dans cet espace borné que Germaine, ennoblissant ses préoccupations vulgaires par les vues de la foi et les sentiments de la piété, sanctifiant ses malheurs par la résignation, a mérité pour une éternité entière les récompenses et les joies de la vie céleste, et pour le reste des siècles une gloire temporelle plus éclatante et plus flatteuse que toutes les distinctions terrestres qui peuvent s'attacher à la mémoire des hommes.

Je vous le demande, mes frères n'est-ce pas là un premier enseignement plein d'opportunité, et l'Église pouvait-elle nous présenter un exemple mieux assorti aux nécessités du moment ?

La fausse science confondue par la sagesse de la croix

Mais si la cupidité, l'égoïsme, la soif de l'argent, des emplois, des honneurs et des plaisirs, forment le trait le plus saillant de nos mœurs actuelles, il faut le dire pourtant, ces maux ne sont que la conséquence *d'un autre mal qui en est le principe.* Impossible que la morale publique ne s'altère profondément, quand *la doctrine elle-même est défigurée.* La doctrine trop souvent impuissante à réprimer les passions, alors qu'elle est enseignée dans toute sa force et sa pureté, comment n'enfanterait-elle pas des monstres de corruption lorsqu'elle devient l'auxiliaire et la complice des plus mauvais penchants de la nature, que dis-je ? lorsqu'elle se fait l'humble servante et l'ignoble pourvoyeuse des appétits les plus grossiers de la chair ? Or, mes très chers frères, vous savez et l'histoire dira comment toutes les criminelles erreurs de l'hérésie du 16^e siècle et de la fausse philosophie du 18^e siècle, amalgamées et combinées avec les principes les plus avancés de la Révolution et de l'anarchie, et réduites en corps d'enseignement public, étaient devenues, pendant quarante ans, la triste pâture de presque toutes les intelligences. L'orgueil humain avait solennellement prononcé la déchéance de la religion chrétienne, et marqué le terme prochain de son trépas. La philosophie allait supplanter l'Évangile ; l'État, dispensateur de toute instruction, allait être substitué à l'Église ; et le sacerdoce laïque allait remplir à son tour le ministère spirituel des âmes, à la place du vieux sacerdoce à qui le Christ avait dit : Allez et enseignez.

Nous en étions arrivés à cet excès de délire, quand un coup de tonnerre se fit entendre, qui dérangerait la conspiration ourdie par l'impiété savante et philosophe, et dispersa pour un moment les conjurés. [...] C'est à cette heure-là même, qu'en face de la fausse science et de la fausse philosophie abattues et humiliées, le Seigneur nous montre *le triomphe le plus éclatant de la*

vraie sagesse et de la vraie science étudiées au pied du crucifix. Notre bergère, vous le savez, mes frères, n'a jamais fréquenté d'autres leçons que celles de la religion. L'Église, sa mère, fut aussi sa seule nourrice et n'eut point à lui faire rejeter le lait malsain de l'étrangère. Tout enseignement émana pour elle du catéchisme et des homélies de son pasteur. Jamais aucune influence séculière n'intervint dans l'affaire de son éducation. Disciple du divin Maître, Germaine Cousin, je l'avoue, n'eut pas un grain de philosophie humaine, pas un atome de littérature ; et, dans la procédure de sa béatification, le procès des écrits, qui serait un écueil si redoutable pour la plupart des hommes de ce temps, a été complètement nul. On se demande si Germaine savait lire, et tout porte à croire que, de l'alphabet, elle ne connut jamais que le signe placé par nos pères au frontispice de l'abécédaire chrétien : je veux dire la Croix de Dieu.

Mais ce qu'elle apprit, sous l'empire de la grâce divine, à l'école de cette croix du Sauveur et à celle des secrètes inspirations de l'Esprit-Saint, lui tint lieu de toutes les autres connaissances. Son ignorance fut si savante, sa simplicité si éclairée, aux yeux de Dieu, que, non content de lui donner dans les cieux l'auréole des élus, il a voulu glorifier son tombeau depuis deux siècles par une série non interrompue de miracles, et couronner enfin sa tête du nimbe radieux par lequel l'Église signale juridiquement la sainteté de ses enfants. Et tandis que les systèmes philosophiques qui étaient le plus en crédit naguère sont devenus l'objet de l'indifférence ou du mépris, et que de vieux écrits célèbres, désormais jugés, s'exercent à reconquérir l'attention et la faveur publiques en se rajeunissant sous des formules semi-chrétiennes dans lesquelles le mot propre et concluant de l'orthodoxie est toujours omis ; tandis que tous les fabricateurs d'erreurs s'en sont allés dans la confusion (Is 45, 16), et qu'ils recueillent avec découragement, pour les rajuster bien ou mal, les pièces éparses de leurs vieilles machines de guerre contre l'Église ; voici que le Tout-Puissant s'est armé de ce sarcasme et de cette ironie dont il use quelquefois envers le savoir impie et moqueur : *Ego quoque ridebo et subsannabo* (Pr 1, 26). Voici que, sous les regards de toutes ces déités philosophiques renversées de leur piédestal et couchées dans la poussière, un autel se dresse pour une pauvre fille des champs, qui n'a connu et pratiqué que la doctrine chrétienne. [...]

Ici, mes frères, ne voulez-vous pas entendre une parole du grand apôtre : « Dieu a choisi ce qui est insensé selon le monde pour confondre les sages : *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes* ; il a choisi ce qui est infirme pour confondre ce qui est fort : *et infirma mundi, ut confundat fortia* ; enfin, il a pris ce qui est obscur et méprisable, ou plutôt ce qui n'est pas, pour détruire ce qui est : *et ignobilia mundi et contemptibilia, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret* ; afin qu'aucune chair (le mot est bien juste ; car, chez la plupart des sages de ce temps, l'esprit c'était encore la chair, et le spiritualisme qu'ils se glorifiaient d'avoir rétabli se confondait par mille

endroits avec le naturalisme le plus grossier), afin qu'aucune chair ne se glorifie en sa présence : *ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus* » (1 Co 1, 28-29). [...] Cette gracieuse étoile, placée depuis deux siècles et demi au firmament, mais voilée encore pour nos yeux, est venue, à point nommé, sur l'ordre du Seigneur, répondre : « Me voici », et verser sa douce et consolante lumière sur les événements les plus significatifs de notre temps : « *Stellæ vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus, et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas* – Les étoiles ont été appelées et elles ont dit : Nous voici, et elles ont pris plaisir à briller pour obéir à celui qui les a faites » (Baruch 3, 35).

Le petit peuple catholique ennobli

Mes frères, dans ce transport universel qui a salué le triomphe de la bienheureuse Germaine, on a remarqué de toutes parts l'émotion et la joie des humbles, des petits, de ceux que l'on appelle le peuple. Et certes, il en devait être ainsi. Car si Germaine est désormais une des gloires de la France, elle est surtout un titre d'honneur pour le peuple. Il reste en France, je veux le dire, il reste dans nos cités, il reste dans nos hameaux, un peuple vraiment digne de ce noble nom, un peuple chez qui l'esprit chrétien et l'esprit français sont plus vivaces peut-être que dans aucune autre condition de la société. Sans doute, le vent des nouveautés qui avait atteint les grandes races au temps de la Réforme, et le souffle non moins impur qui a perverti plus tard les races moyennes, ont laissé dans une partie des classes plus humbles des traces désolantes de leur passage.

Mais, quelque étendus que soient ces ravages, il est demeuré, par la grâce de Dieu, après les crises du 16^e siècle, un peuple qui n'a point trahi sa religion et sa foi, un peuple attaché au catholicisme par le fond des entrailles et plein d'horreur pour l'hérésie : c'est du sein de ce peuple qu'est issue Germaine Cousin. Et il est resté aussi au 19^e siècle un peuple qui a traversé toutes les révolutions sans se laisser corrompre ; un peuple chez qui la fibre religieuse et la fibre nationale sont plus sensibles qu'on ne peut dire ; un peuple dans les rangs duquel l'Église recrute presque tous ses prêtres et ses missionnaires, et la patrie ses meilleurs soldats ; et c'est ce peuple qui a tressailli, qui a bondi de joie et d'amour en contemplant les traits de Germaine Cousin. Il s'est dit qu'après tout, son partage, même en ce monde, n'est pas si mauvais ; et que s'il a laissé passer à d'autres des biens et des avantages que lui aussi, dans le pêle-mêle des révolutions, il eût pu convoiter et obtenir peut-être, ç'a été pour conserver d'autres biens qui conduisent à une gloire plus haute et plus durable. Oui, dans la personne de Germaine, *ce peuple, le vrai peuple de France, s'est senti ennobli, glorifié* ; car Germaine, fille du peuple, c'est la chair de sa chair et l'os de ses os. [...]

La protectrice des humbles sœurs actives

Mais il est d'autres pieux asiles qui se sont épris des plus vives sympathies pour la nouvelle béatifiée. [...]

Des femmes qui se séparent du monde, et qui, ne voulant d'époux que Jésus-Christ, se consacrent exclusivement à la contemplation et à la prière, c'est une merveille qui est née avec l'Église, et qui durera autant qu'elle. De timides vierges qui, renonçant pour elles-mêmes aux joies et aux sollicitudes de famille, se vouent par état, dans les hôpitaux de nos villes, au soin des membres souffrants de Jésus-Christ, c'est un spectacle que ces derniers âges nous ont offert, et dont l'origine se lie aux noms de saint Vincent de Paul et de la Fille de Charité.

Mais ce qui n'a guère commencé qu'avec notre siècle, ce qui ne s'est produit du moins dans d'aussi vastes proportions que chez nous et de nos jours, en un mot, ce qui est propre à notre pays et à notre temps, ce sont ces innombrables familles de pauvres sœurs qui, fondées depuis trente ou quarante ans, et multipliées avec une incroyable fécondité, se sont répandues jusque dans les quartiers les plus délaissés des villes, jusque dans le fond des campagnes les plus abandonnées, pour y prendre soin des malades et y instruire les enfants. Dans vos Pyrénées et dans notre Poitou, on les nomme principalement les Filles de la Croix ; ailleurs, on les appelle de noms divers. Toutes, elles ont le même esprit, le même but. Or, c'est au sein de tous ces collèges de vierges que l'avènement de Germaine sur les autels a été accueilli, a été fêté, nous le savons, avec d'indicibles transports. Et n'en comprenez-vous pas la raison ? En vérité, si l'humble fille de Laurent Cousin vivait aujourd'hui, avec ses instincts de charité envers les malheureux, avec son zèle à catéchiser les enfants du hameau, n'est-il pas vraisemblable qu'elle serait ou Petite Sœur des Pauvres ou Fille de la Croix ?

Dieu n'eut pas besoin d'elle pour ces ministères. Aux jours où elle vécut, le mal, plus concentré dans les hauteurs de la société, ne réclamait pas les mêmes remèdes ; mais, aux jours où elle est mise en possession d'un culte solennel, les ravages de la corruption étant descendus jusque dans les régions les plus infimes, *il faut à la France trente ou quarante mille Germaines, agissant avec concert et livrant comme un assaut général à toutes nos misères morales.* Il les faut, et Dieu les suscite ; et en même temps, comme pour les encourager d'un bienveillant sourire, sa douce et attentive providence leur envoie un modèle, leur donne une protectrice et une patronne, prise en quelque sorte du milieu d'elles. Si bien que, la date trop récente de leur fondation n'ayant pas encore permis à ces jeunes instituts de fournir leur contingent aux légions bienheureuses, *ils sont unanimes à considérer Germaine comme une compagne et une sœur aînée qui va les représenter dans le ciel ; tant il y a d'analogie, de ressemblance entre la vie obscure et dévouée de la vierge de Pibrac et celle de ces humbles filles !* Jugez-en vous-mêmes, mes frères.

*

**

La voyez-vous, cette pauvre Sœur, née ordinairement dans une condition modeste [...], jetée au milieu d'une contrée où l'esprit a disparu dans la matière ? Son dévouement méconnu de cette population vraiment marâtre dont toutes les affections ont pris un autre cours, ne se déconcerte pas des premiers rebuts qu'il rencontre. [...] Par ses charitables industries, ayant gagné le cœur des parents, bientôt elle obtient d'être entourée de ces pauvres petites filles qui jusque-là, ne semblaient pas moins sauvages que les troupeaux qu'elles menaient paître.

Dès ce moment, elle est devenue comme le bon ange de ce pays. Sa prière vient en aide à son zèle, et la paroisse ne tarde pas à prendre une physionomie nouvelle. Les visages mêmes y sont changés, civilisés ; on dirait que la grâce divine, en s'insinuant dans les âmes, a ramené quelque grâce naturelle sur les fronts et quelque rayon d'intelligence dans les yeux. Mais surtout les cœurs sont purifiés, embellis, les désordres disparaissent. Depuis que la pieuse sœur a planté sa houlette dans cette contrée, les brebis autrefois vagabondes, maintenant serrées autour de ce signe de ralliement, ne sont plus la proie du loup cruel, et on ne les surprend plus à s'égarer dans les pâturages défendus. En retour, le temple est fréquenté, les instructions du pasteur sont écoutées et comprises, les sacrements sont en honneur, l'image de Marie est entourée de fleurs et de prières, et il n'est pas rare qu'au son de la cloche, on voie de modestes enfants s'agenouiller dans les prairies pour saluer la Reine du ciel. En un mot, Germaine est présente au milieu de ce peuple, par ses leçons et ses exemples, et elle y renouvelle les merveilles de sa vie.

O pieuses familles de vierges répandues sur toute la surface de la France, et par la France bientôt sur toute la surface du monde, que ne puis-je donner à ma voix assez de retentissement pour qu'elle vous porte à toutes mes félicitations et mes encouragements, ou plutôt les félicitations et les encouragements de l'Église entière ! A Dieu ne plaise que nous venions troubler en vous, pour la première fois, la plus exquise et la plus nécessaire de vos vertus, qui est *l'amour de l'obscurité* !

Mais le Seigneur nous commande de le dire aujourd'hui : oui, c'est par vous que seront réparés les maux dont la fausse science a inondé la terre ; c'est par vous que sera recomposé l'esprit de famille, qui est le support et la base de la société. Vous êtes, vous aussi, un sacerdoce pour l'Église, une milice pour l'État.

[Éloge de la B. Germaine Cousin, bergère, prononcé à la fête de sa béatification, à Pibrac, le 23 juillet 1854. — *CEE*, t. 2, p. 108-127.]



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !